



**SESSAD**

**Projet d'établissement**

**2023 - 2027**

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>LE PROJET ASSOCIATIF .....</b>	<b>4</b>
	<i>HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION</i> .....	4
	<i>LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE</i> .....	4
	<i>LES VALEURS ASSOCIATIVES</i> .....	5
	<i>CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF</i> .....	6
	<i>LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</i> .....	6
<b>II.</b>	<b>L'ORGANISATION GENERALE.....</b>	<b>8</b>
	L'ORGANISATION DES SERVICES .....	8
	LE COMITE DE DIRECTION (CODIR) .....	9
	<i>Organisation</i> .....	9
	<i>Fonctionnement</i> .....	9
	<i>Modalités de contrôle de gestion garantissant la maîtrise budgétaire</i> .....	10
	ORGANISATION GEOGRAPHIQUE .....	10
	SECTEUR D'INTERVENTION.....	11
<b>III.</b>	<b>LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE.....</b>	<b>12</b>
	LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS .....	14
	LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE .....	15
<b>IV.</b>	<b>LA BIENTRAITANCE.....</b>	<b>17</b>
	INTRODUCTION .....	17
	ZONES DE VIGILANCE.....	17
	<i>Les axes communs à l'ensemble des structures</i> .....	17
	<i>Le Groupe de réflexion éthique de l'aphvn</i> .....	18
<b>V.</b>	<b>L'ACCES AUX SOINS.....</b>	<b>19</b>
<b>VI.</b>	<b>LE SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)..</b>	<b>22</b>
	INTRODUCTION .....	22
	<i>Bilan du précédent projet d'établissement 2018/2022</i> .....	22
	L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE .....	23
	LES MISSIONS .....	23
	<i>Cadre légal d'intervention</i> .....	24
	<i>L'agrément</i> .....	24
	LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE.....	25
	<i>Description du public accueilli</i> .....	25
	<i>Expression et participation des usagers</i> .....	25
	<i>Place de l'entourage</i> .....	26
	L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAFIN PH.....	27
	<i>Besoin en matière de santé somatique</i> .....	27
	<i>Besoin en matière d'autonomie</i> .....	27
	<i>Besoin pour la participation sociale</i> .....	28
	LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION .....	29
	<i>Prestations en matière de soins</i> .....	30
	<i>Prestations en matière d'autonomie</i> .....	31
	<i>Prestations en matière de participation sociale</i> .....	31
	<i>Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours (2.4 &amp; 2.4.1)</i> .....	34
	<i>Pilotage et fonctions supports</i> .....	34

<i>Modalités d'accompagnement du sessad</i> .....	38
<i>Organisation interne de l'offre de service</i> .....	38
<i>Les professionnels et les compétences mobilisées</i> .....	39
<i>l'ancrage des activités dans le territoire : Partenariats et ouverture</i> .....	41
LES PRINCIPES D'INTERVENTION .....	44
LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT.....	44

# INTRODUCTION

L'APH des Vosges du Nord se projette vers le futur.

Le présent Projet d'Établissement 2023-2027 décline en actions concrètes les axes prioritaires du Projet Associatif 2023-2027 de l'APH – Association à but non lucratif – adopté en assemblée générale en juin 2022.

Nos valeurs associatives fondamentales restent solidement ancrées dans notre action. Elles rappellent la place prépondérante de la personne handicapée accueillie ou accompagnée au sein des dispositifs actuels ou à venir.

Le cadre légal a sensiblement évolué depuis notre précédent projet (2018- 2022). Nous nous y conformons systématiquement et appliquons les nouvelles recommandations. La réglementation continuera sans doute d'évoluer dans le futur, ainsi que les modalités de financement. Les plateformes de services partagés et les dispositifs nous permettront de nous adapter progressivement à ce nouveau cadre.

Notre action s'attachera à l'importance de la qualité de service rendu à la personne, au respect de sa dignité, à la liberté du choix de son projet de vie et à son accompagnement à tous les âges de la vie.

## I. LE PROJET ASSOCIATIF

### HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'APH des Vosges du Nord, APHVN, est née de la fusion, le 31 décembre 2017, de l'APAEIIE et de l'AAPAH.

L'APAEIIE a été créée en 1970 notamment par quelques parents et amis du Rotary Club local pour répondre à un besoin d'accueillir des enfants en situation de handicap.

L'IME (Institut Médico Educatif) est le premier établissement de l'APAEIIE à ouvrir ses portes en 1970.

En 1978 a été créé le CAT (Centre d'Aide par le Travail) devenu ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) en 2005, pour accueillir les jeunes adultes en situation de handicap. A cette même époque le FH (Foyer d'Hébergement) a vu le jour.

Au fil du temps, de 1989 à 1999, plusieurs établissements ont été ouverts afin de répondre aux divers besoins comme, un accueil de jour FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé), un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile et un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

En 2004, la résidence du Hochberg a ouvert ses portes à Wingen-sur-Moder à l'initiative de l'AAPAH, association fondée en 1998.

En 2008, puis en 2010, l'association APAEIIIE s'est encore développée avec la création du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ainsi que du CAMSP (Centre d'Accompagnement Médico-Social Précoce).

Le 31 décembre 2017, les associations APAEIIIE et AAPAH ont fusionné pour créer l'APH des Vosges du Nord.

De 2016 à 2019 plusieurs projets ont vu le jour. En premier la plateforme autisme rattachée à l'IME créée en coopération avec l'AAPEAI de DIEMERINGEN, en second l'équipe de dépistage précoce en autisme avec l'association APF France Handicap.

Enfin en septembre 2021, la création de l'unité d'enseignement maternelle en autisme UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) située à Val-de-Moder.

### LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le projet associatif est conforme aux recommandations du droit européen et à la législation française. Il prend en compte :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et en particulier :

- La participation directe de la personne handicapée au projet d'accueil et d'accompagnement (livret d'accueil, Conseil de vie sociale),
  - La prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité par la mise en place d'un projet personnalisé,
  - La confidentialité des données concernant l'utilisateur.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui reconnaît l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.
- La convention des Nations Unies ratifiée par la France en 2010 relative aux droits des personnes handicapées qui est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.
- L'APHVN s'engage au respect de la dignité des personnes en situation de handicap et à prévenir toute forme de maltraitance comme définie dans le Code d'action sociale (et des familles CASF, art. L. 119-1 ; CSP, art. L. 1431-2)
- L'APHVN accompagnera les réformes en cours :
- Réforme de la tarification,
  - Développement de réponses inclusives et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap,
  - Meilleure fluidité des parcours de santé et de vie,

## **LES VALEURS ASSOCIATIVES**

Les valeurs portées par l'APH des Vosges du Nord sont :

### **Des valeurs à l'égard des personnes**

- Reconnaître la différence et refuser toutes pratiques discriminatoires ;
- Assurer le respect fondamental de la personne en situation de handicap, de sa vie et de son devenir ;
- Promouvoir le droit à la dignité pour chacun ;
- Rechercher le bien-être de la personne en situation de handicap par la qualité de nos services ;
- Garantir la diversité de l'accueil et de l'accompagnement selon la nature du handicap et les besoins de la personne ;
- Développer l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la vie civile autant que faire se peut par l'éducation, la formation professionnelle, le travail, le logement ou les services à sa personne.

### **Des valeurs du vivre ensemble**

- Reconnaître tout être humain comme acteur à part entière de la société, en privilégiant et facilitant son insertion dans toutes ses composantes ;
- Assurer l'accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours de vie au sein de la collectivité ;
- Promouvoir la solidarité sous toutes ses formes ;
- Développer des partenariats extérieurs pour élargir nos services ;
- Permettre l'écoute et l'accompagnement des familles.

### **Des valeurs citoyennes**

- Promouvoir la participation de la personne handicapée à la vie citoyenne ;
- Avoir un rôle actif dans une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap par la société civile et ses institutions ;
- Assurer une participation aux instances professionnelles ou administratives en étant force de réflexion et de proposition ;
- Agir en référence constante à l'éthique et à la déontologie et dans le respect de la loi ;
- Intégrer les valeurs environnementales dans nos actions.

## CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF

Le renouvellement du projet associatif de l'APHVN intervient dans un contexte à la fois bousculé par la crise sanitaire du covid19, et modifié en profondeur par les réformes réglementaires en cours.

Cette crise sanitaire a accentué, et quelque fois révélé des enjeux en termes d'éthique, de conditions de travail, d'attentes de la part de la personne accompagnée et de son entourage.

Elle a parfois révélé les limites dans la capacité des établissements et services à maintenir une continuité de l'accompagnement dans un contexte sanitaire critique.

Ce contexte particulier a poussé les services à innover, à se réorganiser afin de poursuivre l'accueil et l'accompagnement. Il a également été à la source d'un épuisement professionnel important, qui a généré des attentes de plus en plus fortes de la part des professionnels, tant en ce qui concerne les conditions de travail que la reconnaissance.

A cet égard, le niveau des rémunérations et l'obsolescence de la convention collective actuelle pénalisent l'engagement et la fidélisation des salariés. Les revalorisations salariales annoncées par l'État répondent en partie à ces attentes.

Pour ce qui concerne le contexte réglementaire, après les réformes importantes de 2002 et 2005, la réforme de l'évaluation externe qui entre en vigueur en 2022 et surtout la réforme tarifaire SERAFIN-PH annoncée pour 2024, vont profondément impacter nos organisations, nos missions, notre relation avec la personne accompagnée.

Le récent avis rendu par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU questionne également nos institutions et nos accompagnements : Quelle place pour la parole de la personne accompagnée au sein des établissements et services ?

Quelle place pour elle dans la société ? Quelles libertés, quel exercice de ses droits civiques ? Quels droits et quelle rémunération pour les travailleurs handicapés ?

Toutes ces questions et bien d'autres pousseront probablement notre association et nos équipes professionnelles à revoir leur conception de l'accompagnement, avec le souci de répondre de manière adaptée à chaque situation.

C'est dans ce contexte particulier que ce nouveau projet associatif prend place, avec des enjeux portant à la fois sur :

- La pérennité d'un mouvement associatif à taille humaine, confronté aux fusions et à la concurrence du secteur à but lucratif, ainsi qu'à la rareté du financement public pour la création de nouveaux établissements et services.
- La qualité du service rendu, avec un souci constant de respect de la dignité, de la liberté de choix de la personne accompagnée, de respect de son projet de vie.
- L'accompagnement des équipes professionnelles, confrontées à des changements importants, ainsi qu'à un renouvellement générationnel depuis quelques années, qui accentue l'importance de la transmission des savoirs et des compétences au sein des établissements et des services.
- L'accueil des personnes handicapées vieillissantes, tant en ce qui concerne leur accompagnement, que la continuité de leur parcours, et l'adaptation de nos services à leurs attentes et à leurs besoins.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### Promouvoir le droit des personnes en situation de handicap

- Développer des actions auprès du public accueilli pour faire connaître les droits de la personne accompagnée ;
- Développer la formation des professionnels à la bientraitance et à l'éthique ;
- Garantir l'expression et la participation des personnes accompagnées ;
- Permettre à la personne accompagnée de définir ses choix et garantir la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ;
- Développer des actions d'accompagnement à l'autonomie et à la santé ;
- Préserver l'intimité et l'intégrité physique et morale des personnes accueillies.

### Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

- Développer l'emploi inclusif et l'intégration du travail protégé dans le milieu ordinaire (Cf réforme des ESAT), dans la mesure du possible :
  - Sensibiliser les acteurs économiques et les entreprises,
  - Favoriser les partages et échanges d'expériences entre milieu ordinaire et le travail protégé ;
- Développer l'éducation inclusive par l'accès à une scolarisation adaptée ;
- Développer l'inclusion sociale et la citoyenneté (culture, sport, loisirs) ;
- Développer l'habitat inclusif et les pratiques innovantes.

### **Développer le parcours des personnes en situation de handicap**

- Développer l'analyse des besoins, attentes et habitudes de vie de la personne accompagnée pour construire le projet personnalisé inscrit dans le parcours de vie ;
- Rendre la personne accompagnée actrice de son projet et prendre en compte l'entourage de la personne ;
- Développer au sein de l'APH la coordination de parcours pour garantir le « zéro sans solution » et proposer des options aux personnes accompagnées et leur entourage ;
- Adapter les organisations de travail et développer les plateformes de service pour répondre aux besoins de la personne accompagnée ;
- Améliorer et harmoniser l'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap de manière à mieux gérer les listes d'attente (Généralisation de la commission d'admission).

### **Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap**

- Accompagner les personnes handicapées vieillissantes tout au long de la vie ;
- Adapter l'accompagnement et les conditions d'accueil de la personne handicapée vieillissante ;
- Assurer la continuité de l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante et la prise en compte de son projet de vie en partenariat avec la famille et l'entourage ;
- Développer des projets et des partenariats innovants permettant l'accueil, l'accompagnement et le cas échéant l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes.

### **Adapter les compétences des professionnels aux besoins des personnes en situation de handicap**

- Accompagner les professionnels aux changements d'organisation et aux nouvelles missions requises et nécessaires ;
- Former les professionnels aux nouvelles problématiques rencontrées et aux pratiques innovantes ;
- Développer les partenariats avec les entreprises afin d'encourager le partage des compétences entre le secteur médico-social et l'entreprise ;
- Favoriser la qualité de vie au travail, la sécurité au travail et la prévention des risques psychosociaux.

### **Développer les partenariats par rapport au territoire**

- Maintenir et développer une association vivante, grâce à une veille stratégique, appuyée sur une connaissance des textes nouveaux et de leurs modalités d'application ;
- S'inspirer de ce que d'autres associations ont pu mettre en place avec succès, participer à des colloques et congrès, se tenir informés des progrès techniques et théoriques du secteur ;
- Faire vivre le partenariat existant, en rechercher de nouveaux, pour sortir d'une logique de segmentation et permettre un parcours de vie, facile et personnalisé ;
- Se tenir prêts à répondre à des besoins et à des appels à projets, pour conforter l'existant et développer des compétences nouvelles ;
- Être réactifs selon les demandes de résidents, de porter et de lancer les projets dans les domaines suivants :
  - Professionnel (travail en coopération), Associations sportives et culturelles, Éducatif, Contacts régionaux, voire transfrontaliers, Corporations et fédérations, Médical ;
- Développer une communication vers les partenaires extérieurs ;
- Développer l'écoute et l'échange entre l'association et les familles ;
- Inciter les usagers, familles, amis à participer à la vie associative en devenant membre de l'Association.

## II. L'ORGANISATION GENERALE

L'organisation des établissements et services intègre dans ses projets et dans ses pratiques, l'évolution des compétences professionnelles, l'ouverture à l'environnement professionnel, scolaire et social, ainsi que les besoins et demandes des usagers et de leurs familles.

La logique dite de structure, historique et fortement marquée par un modèle institutionnel hiérarchique, est encore présente dans le fonctionnement, mais la logique fonctionnelle est maintenant bien en place. Elle permet de structurer les projets d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre, dans une dynamique professionnelle au service des projets individuels et collectifs. Ce modèle de fonctionnement a permis une mise en synergie des structures qui s'organise à partir des emplois et des compétences.

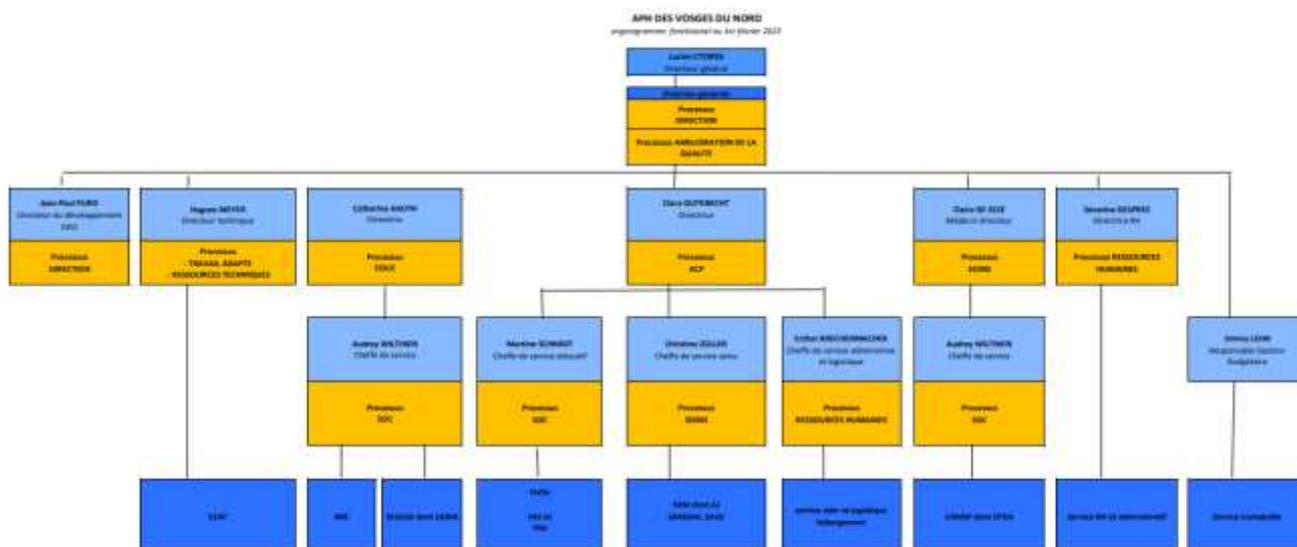
**Les directeurs d'établissements et services** intègrent ces logiques de l'organisation, ils occupent une double fonction :

- **Hiérarchique** pour assurer la direction de la structure en ce qui concerne :
  - La mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
  - L'animation d'équipe et l'organisation du travail dans les structures ;
  - La sécurité et la bienveillance ;
  - L'accueil des usagers et les relations avec les familles ;
  - L'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels ;
  
- **Fonctionnelle** pour la coordination et l'animation des professionnels concernés par le processus :
  - Réunions régulières ;
  - Formations professionnelles ;
  - Réseau professionnel ;
  - Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'outils communs.

## L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation de l'APH des Vosges du Nord intègre cette double fonction hiérarchique et fonctionnelle. L'organigramme fonctionnel est défini selon le découpage suivant :

**APH DES VOSGES DU NORD**  
Organigramme fonctionnel au 1<sup>er</sup> février 2023



La dynamique qui s’est développée dans ce cadre, a permis de mettre en place une organisation par processus métier.

## LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)

### ORGANISATION

Le Comité de direction est composé de l’ensemble des cadres hiérarchiques de l’Association.

### FONCTIONNEMENT

Le CODIR est animé par le Directeur général. Il traite notamment les sujets suivants :

- La mise en œuvre du projet associatif défini par l’Association ;
- Les questions qui relèvent de la gestion et de l’administration des différents processus ;
- La bientraitance ;
- La Gestion des Ressources Humaines ;
- L’Evaluation et le Management par la qualité ;
- La place des dispositifs associatifs sur notre territoire d’intervention ;
- L’intégration des évolutions législatives dans nos projets ;
- Le traitement de problématiques ponctuelles qui peuvent avoir une incidence plus globale au niveau de l’Association et nécessite des ajustements du cadre de fonctionnement ou des orientations.
- De toute question en lien avec l’organisation des structures, la sécurité au travail ou des usagers, l’animation des projets et la communication interne et externe.

Les moyens pour mettre en œuvre cette politique sont divers, en fonction du projet.

Les moyens managériaux prévus dans la planification sont :

- o *Les réunions « CODIR »*

Elles sont mensuelles et traitent de l’organisation et de l’administration générale de l’Association et des structures.

- *Les réunions « AME »*  
Elles sont mensuelles et traitent de l'amélioration continue et de l'innovation.
- *Les réunions thématiques*  
Elles sont ponctuelles et traitent d'un point particulier. Elles réunissent l'ensemble ou une partie seulement des membres de la direction, les professionnels compétents et impliqués dans le projet concerné. Elles sont animées par le manager en charge du projet à traiter.

## **MODALITES DE CONTROLE DE GESTION GARANTISSANT LA MAITRISE BUDGETAIRE**

- Un suivi mensuel de l'activité réalisée par le service est assuré dans le cadre de la réunion CODIR ;
- Un suivi mensuel des indicateurs de dépenses est assuré par la personne en charge du contrôle de gestion interne, en lien avec le directeur général ;
- Une procédure d'achat est en place :
  - validation et suivi de la commande par le cadre autorisé ;
  - réception et contrôle de la prestation ou de la marchandise par une personne habilitée ;
  - contrôle du BL et de la facture avant paiement ;
  - enregistrement comptable et paiement par le service financier.
- Une procédure de mise en paiement des paies est en place :
  - Centralisation des données variables durant le mois ;
  - Intégration des absences, congés, heures supplémentaires... en fin de mois ;
  - Etablissement du bulletin de paie par le service en charge des paies ;
  - Contrôle des bulletins par le contrôle de gestion interne et mise en paiement.

La comptabilité et les paiements sont contrôlés annuellement par un cabinet d'expertise comptable et certifiés un commissaire aux comptes, avant la présentation au CA puis en AG.

Le commissaire aux comptes s'assure de la bonne gestion des établissements et services de manière globale.

## **ORGANISATION GEOGRAPHIQUE**

Les établissements et services de l'APH des Vosges du Nord sont situés à Ingwiller, Wingen-sur-Moder et Saverne. Une permanence est effectuée régulièrement par les professionnels du CAMSP à Sarre-Union.

Les adresses des différents sites sont les suivantes :

**IME "Léonard de Vinci" / Institut Médico-Educatif**  
Rue des Ecoles - 67340 INGWILLER

**FAS / Foyer d'Accueil Spécialisé - Accueil de jour**  
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

**FOYER D'HEBERGEMENT**  
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

**ESAT "Les Ateliers du Herrenfeld"**  
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

**SESSAD / Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile**  
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER

**SESSAD-UEMA**  
Unité d'enseignement Maternelle - Groupe Scolaire P. Pflimlin  
99 route de Bitschhoffen - 67350 VAL DE MODER

**SAMSAH** / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés  
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER

**SAVS** / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER

**CAMSP "Raphaël"** / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce  
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER  
2 rue de l'Artisanat - 67700 SAVERNE

**Résidence du HOCHBERG** / FAS - FAM - Accueil de jour  
1, rue du Château Teutsch - 67290 Wingen-sur-Moder

**APH des Vosges du Nord** / Siège social  
Route d'Uttwiller - 67340 Ingwiller

## SECTEUR D'INTERVENTION



### III. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE

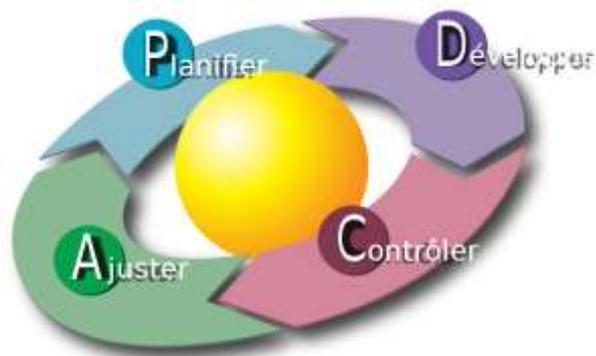
La démarche qualité prend en compte la législation, la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques. Elle intègre les données externes : partenariat, réseaux professionnels et associatifs locaux.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les réunions CODIR, AME et thématiques ;
- Un système d'information qui s'appuie sur un réseau informatique favorisant une certaine fluidité de l'information ;
- Une base documentaire commune à toutes les structures ;
- Des objectifs en lien avec les besoins et demandes des usagers ;
- Des tableaux de bord qui déclinent les indicateurs dans le but d'évaluer les objectifs fixés par processus, de manière continue ;
- Des enquêtes de satisfaction ;
- Des projets personnalisés qui associent les usagers et leurs familles ;
- La revue de direction ;
- Des audits internes annuels réalisés par des auditeurs formés ;
- Des audits externes annuels réalisés par la société DQS ;
- L'évaluation externe telle qu'elle est prévue par la loi.

L'APH des Vosges du Nord est une association certifiée **ISO 9001** depuis 2010.

L'amélioration continue se fonde sur le principe du PDCA préconisé par la norme ISO 9001.



P : PLANIFIER (tâches/horaires/objectifs/moyens/règles...)

D : DO (faire/agir)

C : CONTROLER (tout ce qui a été planifié : conforme/NC)

A : AMELIORER (ce qui doit l'être)

La direction de l'association maintient sa démarche de certification ISO 9001, conjointement avec le Conseil d'Administration. Nos objectifs sont les suivants :

1. Respecter la charte associative et le projet associatif
2. Respecter la réglementation
3. Adapter, pérenniser et développer l'activité
4. Faire évoluer les collaborateurs
5. Protéger les droits les usagers

Ces objectifs orientés vers nos usagers et nos professionnels, soutenus par une communication interne et externe dans le respect de nos valeurs fondamentales, constituent nos principes de direction.

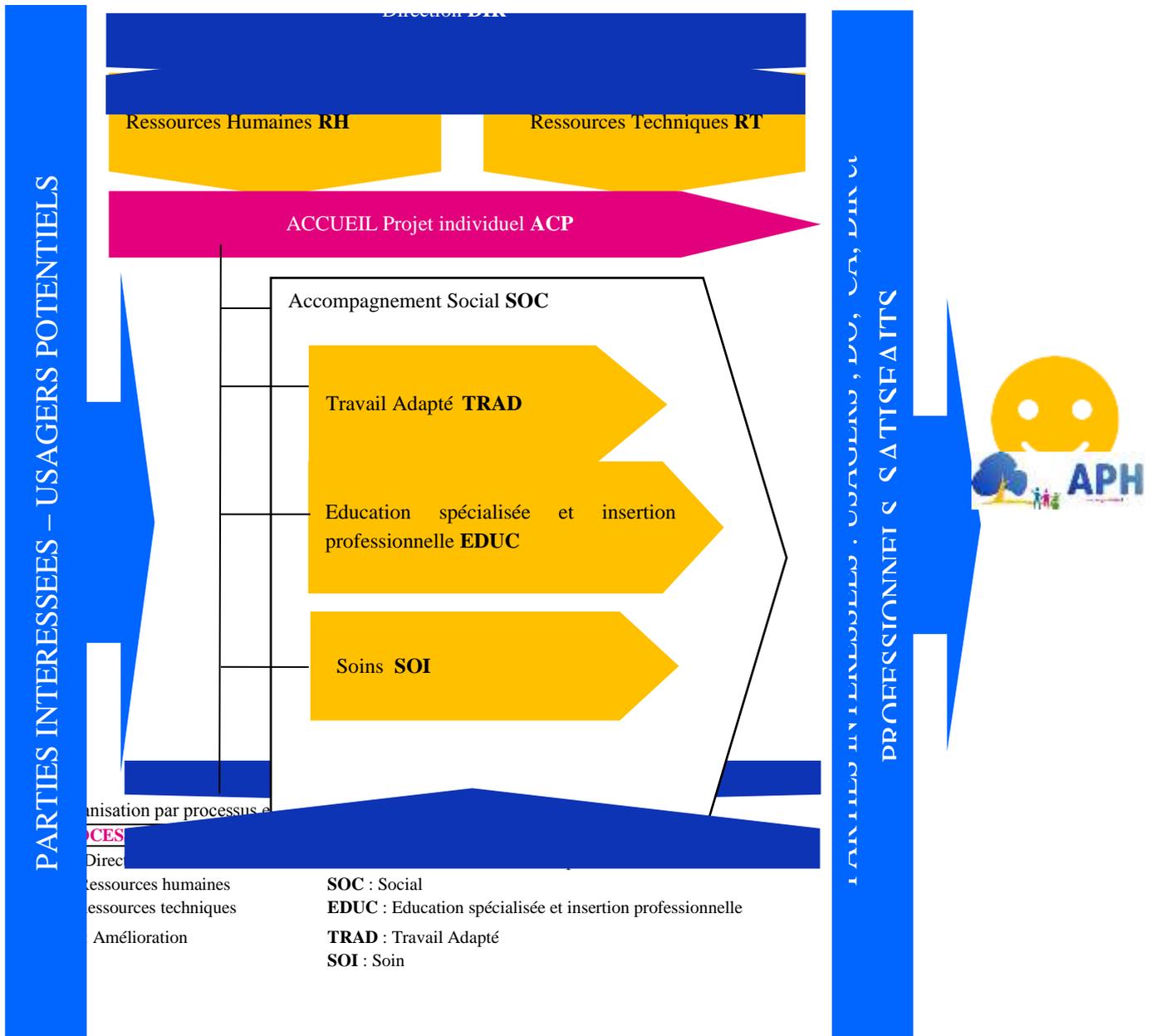
Le système de management de la qualité de l'APH est décrit dans un Manuel de management de la qualité. Il est organisé autour de processus métiers et de processus supports, pilotés par les cadres de l'équipe de direction.

Ces processus sont les suivants :

<b><u>PROCESSUS</u></b>	<b><u>PILOTE</u></b>	<b><u>PROCESSUS</u></b>	<b><u>PILOTE</u></b>
DIR : Direction	Lucien CTORZA Jean-Paul FURIC (DPO)	ACP : Accueil Projet d'accompagnement Individuel	Clara GUTKNECHT
RT : ressources techniques	Hugues MEYER	SOC : accompagnement social	Martine SCHMIDT Audrey WILTHIEN
RH : ressources humaines	Séverine DESPRES Esther BRECHENMACHER	SOI : soins	Claire DE SEZE Christine ZOLLER
TRAD : Travail adapté	Hugues MEYER	EDUC : Education spécialisée et insertion professionnelle	Catherine HAUTH
AME : Amélioration : L CTORZA / CODIR			

# LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS

La cartographie illustre le fonctionnement par processus tel qu'il est mis en œuvre à l'APH des Vosges du Nord.



## LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE

Principales recommandations de BPP	CA MSP	IME	FH	FAS	RDH	Sess.	SAVS SAMSAH	ESAT
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	X	X	X	X	X	X	X	X
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	X	X	X	X	X	X	X	X
Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X
La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X
Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service	X	X	X	X	X	X	X	X
Mission du resp. d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	X	X	X	X	X	X	X	X
La conduite de l'évaluation interne dans les ESSMS relevant de l'art. L.312-1 du CASF	X	X	X	X	X	X	X	X
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	X	X	X	X	X	X	X	X
Prévention des risques liés à la structure	X	X	X	X	X			X
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap pour les SESSAD						X		
Mission du resp. de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile						X	X	
L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes							X	
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT								X
Cadre de vie en collectivité Hygiène			X		x			
Cadre de vie en collectivité, Alimentation, Nutrition		X	X	X	x			X
Programme « Qualité de vie en MAS et en FAM »					x			
Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé en CAMSP	x							
Les spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques			x	x	x		x	X
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et des adultes handicapés : Prévention et réponses	x	x	x	x	x	x	x	X
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	x	x	x	x	x	x	x	X
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	x	x	x	x	x	x	x	X
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de l'adulte			x	x	x		x	X
L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité	x	x	x	x	x	x	x	x
Accompagner vers et dans l'habitat			x		x			
Accompagnement des personnes avec Autisme et TED	x	x	x	x	x	x	x	X
Accompagnement des de la personne avec TDI (volet 1)	x	x	x	x	x	x	x	X

Accompagner la scolarité et l'inclusion scolaire	x	x				x		
--	---	---	--	--	--	---	--	--

# IV. LA BIEN TRAITANCE

## INTRODUCTION

La démarche de bientraitance s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 janvier 2002 grâce à laquelle l'évaluation et la protection des personnes ont été renforcées. L'HAS, par la publication de ses recommandations, accompagne les structures dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mais aussi de la prévention des risques de maltraitance. La gestion des risques de maltraitance s'inscrit dans une démarche plus globale et complexe comprenant un volet préventif et un volet curatif.

La maltraitance renvoie à des situations allant de la négligence à la violence (infantilisation, humiliation, abus de confiance, défaut de soins, privation de droits, brutalité, sévices, etc.). Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.

## ZONES DE VIGILANCE

### LES AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES

#### **Information des dispositifs d'aide et de repérage des faits de maltraitance dans les livrets d'accueil et les règlements de fonctionnement**

Chaque document comporte une information sur l'existence du numéro national d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, le 3977. Cette plateforme téléphonique nationale centralise l'ensemble des appels et assure une première écoute. Elle oriente et transmet ensuite aux centres locaux tout appel nécessitant une analyse, des conseils ou des informations.

#### **Développement d'une culture de sécurité et de confiance permettant aux professionnels de rapporter les erreurs, de les discuter, d'en tirer des enseignements pour mettre des mesures de prévention en place**

Les membres du personnel par leur disponibilité et leur écoute contribuent également en toute circonstance à prévenir et empêcher toute forme d'agressivité, de violence ou de maltraitance.

Les pratiques et les situations socio-éducatives sont reprises et régulées par les cadres et leurs équipes à l'occasion des temps de réunions et de briefing, définis et repérés.

La qualité de la coordination et du passage de consignes est importante. Des transferts de consignes sont organisés par la voie informatique, fiche de transmission soc au sein des dossiers usagers, cahier de liaison informatisé, mais aussi par des temps d'information directe : briefing.

#### **Existence de protocole d'intervention en cas de faits de maltraitance ou de fait de violence**

Des procédures spécifiques sont en place au sein de l'établissement. Elles précisent la marche à suivre pour les professionnels en cas de violence avérée d'un usager envers un autre, d'un professionnel envers un usager, en cas de suspicion de faits de maltraitance mais aussi en cas de révélation de faits de maltraitance. Elles sont régulièrement présentées et reprises en réunion d'équipe.

#### **Garantie pour l'utilisateur en lien avec son représentant légal et sa famille, d'être coauteur de son projet à travers la mise en place d'une fonction de Coordinateur de Parcours**

Chaque professionnel dédié à cette fonction a été formé à l'écoute de l'utilisateur et de son entourage ainsi qu'à la gestion de situations conflictuelles, de manière à garantir à tous une qualité de suivi de leur projet. Des temps particuliers et bien définis sont dédiés à cette fonction de manière afin d'accorder le temps nécessaire à l'accompagnement dans l'annonce et l'acceptation de certaines étapes du parcours de la personne accueillie, réorientation, régression, divergence de vue...

## **Mise en place d'un seul et unique Projet Personnalisé par personne accompagnée**

L'existence d'un seul projet pour une personne accueillie dans plusieurs structures lui garantit une cohérence dans les accompagnements et une meilleure coordination des accompagnements.

## **Recherche constante de l'amélioration des services à la personne accueillie au travers des PR ACP, SOC, EDUC, TRAD et SOI**

Dans le cadre de la démarche qualité en cours, les services rendus aux usagers sont régulièrement évalués. Annuellement un état de satisfaction des usagers et de leur entourage est effectué. Une autoévaluation est également effectuée annuellement par les équipes, ainsi que des audits internes et externes.

## **LE GROUPE DE REFLEXION ETHIQUE DE L'APHVN**

**Créé en 2019, le GREAPH a pour mission d'organiser une concertation et de proposer une méthode de décryptage, et si possible de résolution des questions complexes qui peuvent se poser dans l'accompagnement des personnes.**

Le Groupe de réflexion éthique est issu d'une démarche volontariste (elle ne répond pas à une obligation légale et n'a pas de statut juridique), qui vise à répondre aux besoins des acteurs de l'accompagnement et par conséquent, de fait, à améliorer la qualité des prestations et du fonctionnement.

Le GREAPH fait l'objet d'une charte de fonctionnement. Il se réunit 2 à 3 fois par an. Il regroupe des professionnels de terrain, des usagers, des parents et/ou représentants légaux, des cadres.

Son animation est déléguée à un consultant externe qualifié.

## V. L'ACCES AUX SOINS

Tous les établissements et services de l'APH ont parmi leurs missions celle de permettre aux usagers, enfants et adultes, d'accéder à une bonne santé, en respectant leurs capacités et leur projet.

La **bonne santé se définit par le bien être psychique et somatique de la personne.**

Le projet de soin de chaque usager/résident, fait partie du projet personnalisé de la personne. Les prestations de soin proposées aux usagers : actions préventives, diagnostiques et thérapeutiques sont définies dans le processus SOI, les modalités et fréquences de ces prestations sont variables selon les services, adaptées aux besoins des usagers/résidents, et dépendantes des ressources en soin disponibles en interne et sur le territoire :

### LES ACTIONS DE PREVENTION ET SENSIBILISATION

Elles sont dispensées dans tous les services, avec des interventions transversales dans le secteur « adultes » :

- ✓ Sensibilisation à l'hygiène, la diététique, le sommeil, les addictions, la sexualité, ou encore les périodes de forte chaleur ou de grand froid.
- ✓ Sensibilisation des usagers/résidents et professionnels à la transmission virale et aux gestes barrières ; sensibilisation à l'intérêt de la vaccination et organisation de campagnes sur site.
- ✓ Des formations sont proposées aux professionnels dans ce contexte, également pour le dépistage et la prévention des complications notamment psycho affectives et comportementales.

### L'EVALUATION DES BESOINS DE SOIN ET LA REALISATION DES SOINS

En fonction de la constitution des équipes, sont proposés :

- ✓ Des bilans en interne : infirmiers, paramédicaux, consultations médicales
- ✓ Des évaluations psychologiques, diagnostiques et fonctionnelles, dans tous les services et établissements
- ✓ Des suivis individuels ou collectifs détaillés dans les projets individuels, ou des soins infirmiers organisés selon les ressources
- ✓ Indirectement : des liens avec les médecins et/ou services de soins qui suivent la personne, ou un accompagnement à la consultation médicale (en interne ou externe)
- ✓ Les services adultes participent à l'évaluation et dépistage des Troubles du Spectre de l'autisme, en lien avec le CRA adulte

Ces prestations peuvent être rendues difficiles, en raison de problèmes de déplacement de certains résidents, en raison de troubles comportementaux, de particularités sensorielles et de manque de compréhension.

Pour ces raisons, les **projets suivants** sont en cours :

- **Mise en place de téléconsultations :**
  - débuté au FAM et au FAS de Wingen, pourront être proposées aux usagers du site d'Ingwiller.
  - téléconsultations en présence d'un médecin du secteur enfant , avec les services de génétique et neuropédiatrie
- **Une préparation aux soins** (désensibilisation, habitude pendant les semaines précédant le soin non urgent) et un accompagnement adapté seront proposés par les professionnels
- Un projet innovant est en cours d'étude à l'ARS ; le **projet EMASanté**, qui devrait, au niveau des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, permettre de cibler les besoins et de faciliter cette préparation, pour les enfants dans un premier temps.

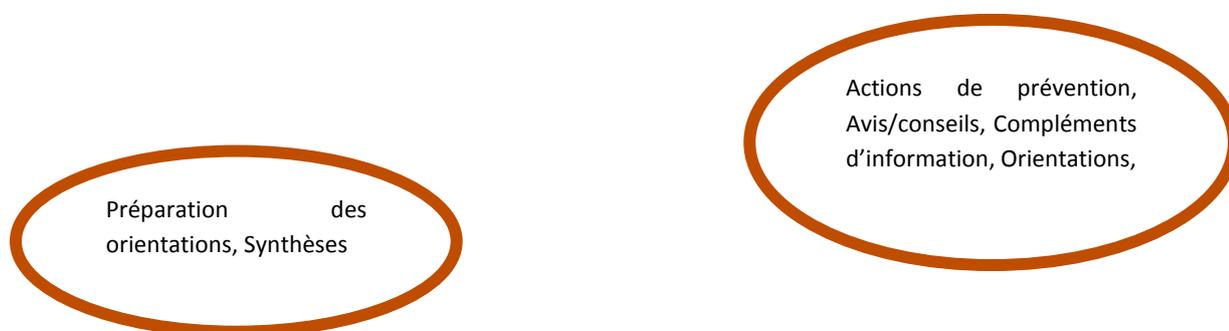
### L'EXPERTISE DANS LE DOMAINE DE LA DEFICIENCE

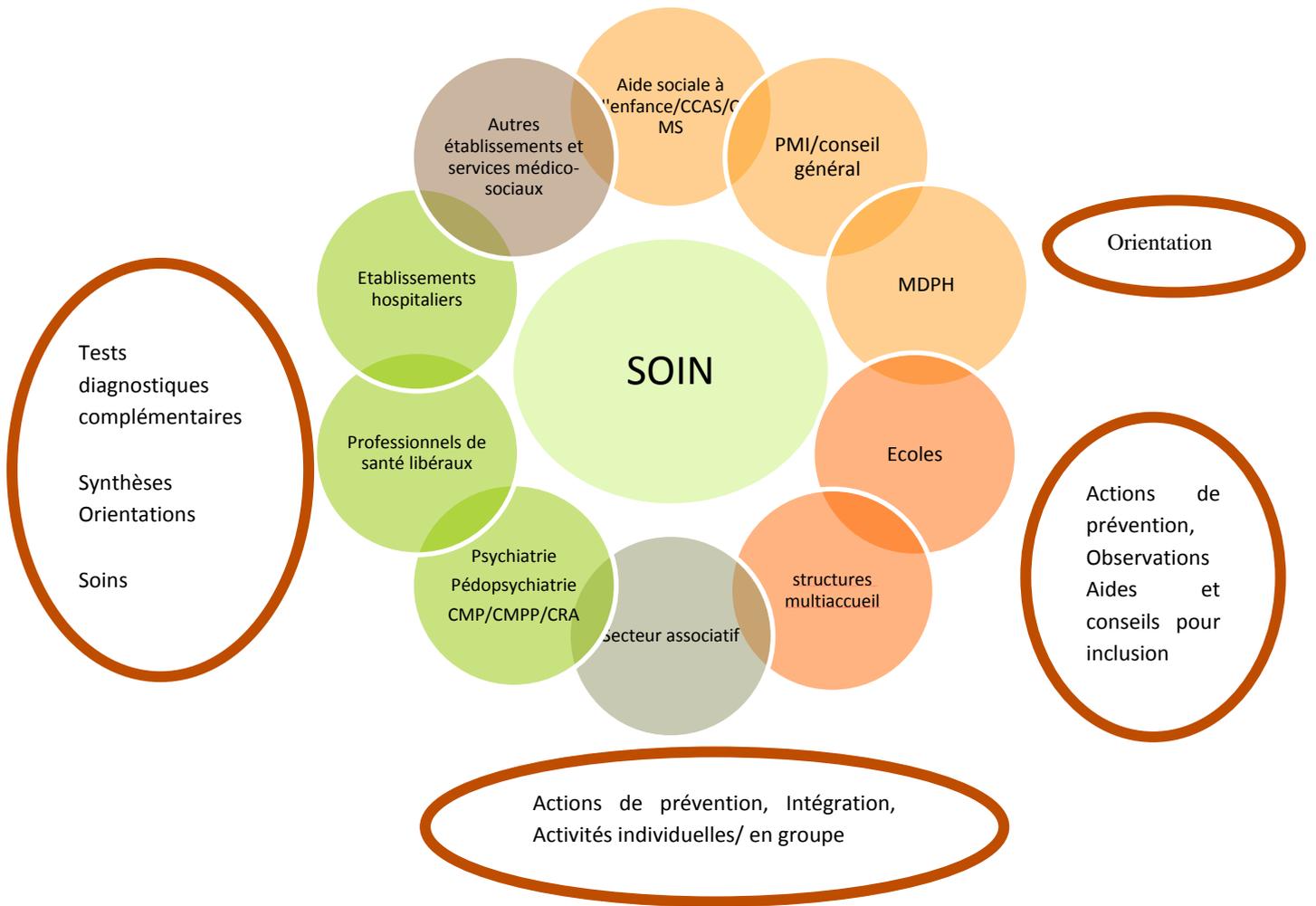
L'ensemble des établissements a une expertise dans le domaine de la **déficience intellectuelle** et des troubles associés, et pour le CAMSP, pour **tout type de déficience**.

- ✓ Cette expertise est utilisée de manière transversale au sein de l'APH, dans les situations complexes
- ✓ Les équipes de soin de l'APH coordonnent les suivis médicaux nécessaires en rapport avec la déficience et/ou la maladie de la personne : travail avec les médecins généralistes du territoire
- ✓ Les services et établissements peuvent également être sollicités par les partenaires du territoire

Le travail en partenariat est indispensable, afin de trouver des ressources complémentaires et de proposer un parcours de soin le plus adapté : il est nécessaire de poursuivre le développement des partenariats avec la psychiatrie adulte et la pédopsychiatrie, avec les professionnels libéraux : médecins et paramédicaux, avec les services hospitaliers :

Le schéma suivant illustre les partenariats en place ; certains sont des partenariats forts, avec des échanges fréquents avec les professionnels du processus SOIN, parfois avec une convention garantissant la continuité des échanges et les engagements de part et d'autre.





# VI. LE SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)

## INTRODUCTION

La réécriture du projet d'établissement s'est faite en étroite collaboration avec l'ensemble des professionnels du SESSAD, les partenaires, les familles/aidants et les membres du Conseil d'Administration.

Temps dédiés à la réflexion, aux échanges, avec :

- les professionnels : après midi des 18/10 & 15/11/22
- les partenaires extérieurs et membres du CA : matinée du 17/11/22
- les familles/aidants : en décembre 2022, envoi aux familles/aidants du questionnaire annuel de satisfaction, lequel comporte quelques questions relatives à la réécriture du Projet d'Etablissement.

Ce projet d'établissement a été validé en Conseil d'Administration le 2023.

## BILAN DU PRECEDENT PROJET D'ETABLISSEMENT 2018/2022

Après échange avec les partenaires, familles/aidants, enfants et professionnels il ressort :

### Synthèses de l'équipe

Points forts	Axes d'amélioration
Les prestations décrites dans le projet correspondent aux missions du SESSAD	Développer davantage le fonctionnement du SESSAD en file active afin de mieux répondre aux nombreuses demandes d'accompagnement  Poursuivre le développement de la dynamique inclusive dans les dispositifs de droit commun (établissements scolaires, structures de loisirs, lieux culturels...)
La place de l'entourage est soutenue (co-construction du Projet personnalisé de l'enfant, groupes de parole)	
Ecoute active de l'enfant dans son accompagnement et attentes/souhaits pour son parcours – personnalisation de l'accompagnement	
Le SESSAD tend vers un fonctionnement décloisonné	
Développement des groupes de parole et des missions ressource du SESSAD	

### Synthèse des partenaires

Points forts	Axes d'amélioration
Les missions du SESSAD sont bien repérées	Développer encore la mission ressource des professionnels du SESSAD auprès des partenaires de droit commun afin d'optimiser l'inclusion.
Les professionnels du SESSAD (dont Plateforme) sont « ressource » pour les équipes éducatives scolaires notamment.	
Les partenaires apprécient le travail régulier et en étroite relation avec le SESSAD.	
Participation aux ESS des enfants accompagnés	Formaliser le partenariat via la signature de convention.
Accompagnement individualisé et personnalisé dans l'environnement de l'enfant	
Développement du partenariat autour de l'insertion socio-professionnelle	

## Synthèse des familles/aidants

Quatorze familles ont accepté de répondre à notre enquête et/ou d'échanger (soit 40%)

Points forts	Axes d'amélioration
Les missions du SESSAD sont repérées	Développer les modes d'accompagnement pour les enfants qui ne présentent pas de déficience intellectuelle.
Qualité de l'accompagnement des professionnels	
Le fonctionnement du SESSAD convient	
Qualité de l'accueil dès le 1 <sup>er</sup> contact	
Se sentent bien associées à la construction du projet personnalisé de leur enfant	
Les objectifs d'accompagnement fixés dans le projet personnalisé répondent aux besoins de leur enfant et à leurs attentes	

## Synthèse des enfants

Points forts	Axes d'amélioration
Les enfants aiment les temps de groupe organisés autour de thématiques concernant l'adolescence	///
Les enfants apprécient être accompagnés par le SESSAD	
Les enfants aiment entrer dans les apprentissages de métier	

# L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE

Les grandes étapes historiques

**Le 1er août 1990** : Autorisation d'ouverture, pour une capacité de 10 places d'accompagnement d'enfants et adolescents 0 à 21 ans. Ce service était rattaché géographiquement à l'IME.

**Le 30 juin 1999** : Modification de l'agrément du SESSAD qui porte l'autorisation d'accueil à 12 places d'accompagnement d'enfants et d'adolescents âgés de 0 à 20 ans.

**Le 24 juillet 2006** : Une nouvelle modification de l'agrément porte la capacité d'accueil à 20 places, dont 17 places destinées aux enfants porteurs de déficience intellectuelle, et 3 places destinées à des enfants polyhandicapés.

**Le 1er avril 2011** : Signature d'un bail emphytéotique pour une durée de 25 ans, avec la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse, concernant les locaux du CAMSP et du SESSAD situés rue du Pasteur Herrmann à INGWILLER.

**Le 3 janvier 2017** : Renouvellement de l'agrément du SESSAD pour une durée de 15 ans, la capacité d'accueil est maintenue à 20 places.

**Le 1er novembre 2019** : Extension de 3 places de SESSAD pour l'accompagnement d'enfants/ d'adolescents diagnostiqués autistes ou en cours de diagnostic, en renfort à la plateforme autisme 2.

**Le 1er mars 2021** : Extension de 5 places de SESSAD pour l'accompagnement de 2 enfants ayant des troubles du spectre autistique et de 3 enfants ayant des troubles cognitifs. Développement d'une file active de 7 places.

**Le 1er septembre 2021** : Autorisation d'ouverture d'une UEMA au sein du groupe scolaire Pierre PFLIMLIN du VAL de MODER. Accompagnement de 7 enfants autistes de 3 à 6 ans.

# LES MISSIONS

Les missions du SESSAD visent à :

- Favoriser le développement de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte dans son cadre de vie ordinaire
- Promouvoir l'inclusion scolaire et professionnelle ainsi que la participation à la vie sociale
- Assurer un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique personnalisé
- Coordonner les soins dans un travail de partenariat avec les institutions du secteur scolaire, social, médico-social et médical
- Soutenir l'entourage familial du jeune
- Anticiper et prévenir les ruptures de parcours

## CADRE LEGAL D'INTERVENTION

L'intervention des professionnels du SESSAD s'inscrit dans un cadre légal, qui croise à la fois les chemins du droit commun (pour exemple : le secret professionnel, l'obligation de dénoncer les crimes ou délits dont on a connaissance, l'autorité parentale...) mais également ceux du secteur social et médico-social tel que les lois et les orientations suivantes :

- **Loi du 2 janvier 2002** *Rénovant l'action sociale et médico-sociale*
- **Loi du 11 février 2005** *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*

Le principal texte juridique de référence est **l'ANNEXE XXIV au décret n° 89-798** du 27 octobre 1989, qui définit les missions précises des SESSAD :

- **Article 48** : L'action du SESSAD est orientée selon les âges vers :
  - La prise en charge d'enfants et de jeunes de 0 à 20 ans
  - L'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant et du jeune
  - L'accompagnement du parcours de l'enfant et du jeune
  - L'approfondissement du diagnostic
  - L'aide au développement et à l'autonomisation de l'enfant et du jeune avec des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques
  - Le soutien à la scolarité

Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, école, lieux de loisirs, de culture, accueil périscolaire...) et dans les locaux du Service. Le SESSAD intervient en lien avec les partenaires du soin, de l'Education Nationale, les services sociaux et les services de la protection de l'enfance. Des conventions sont passées avec certains établissements scolaires, services ou avec des intervenants spécialisés proches du domicile des parents. Le SESSAD veille à la coordination de ces différentes actions.

- **Article 49** : Le SESSAD comprend une équipe éducative, médicale et paramédicale  
Les éducateurs et psychologue assurent des actions orientées vers le développement de la personnalité et la socialisation des enfants ou adolescents.

- **Article 51** : Lorsque le SESSAD intervient dans le cadre scolaire, une convention passée avec l'inspecteur d'académie ou le chef d'établissement scolaire précise les conditions d'intervention du service dans le cadre du projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'ensemble.

**Ce décret a été abrogé en 2004 et ses articles sont à présent intégrés au CASF articles D.312-10 à D.312-59.**

L'action du SESSAD s'inscrit également dans l'ensemble des textes soutenant la place et l'inclusion de l'enfant en milieu ordinaire que ça soit l'inclusion scolaire, professionnelle ou sociale.

**Concernant la scolarité des enfants en situation de handicap, nous pouvons citer La Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019** *pour une école de la confiance* dont le chapitre IV prévoit le « *renforcement de l'école inclusive* ».

L'article L.351-1 du code de l'éducation prévoit que « *Les enfants et adolescents présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires et les établissements visés aux articles L. 213-2, L. 214-6, L.421-19-1, L. 422-1, L. 422-2 et L. 442-1 du présent code [...] si nécessaire au sein de dispositifs adaptés, lorsque ce mode de scolarisation répond aux besoins des élèves* ».

## L'AGREMENT

Le SESSAD est agréé pour accompagner au total 35 enfants, dont : **28 enfants et jeunes âgés de 0 à 20 ans** présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. 3 places sont dédiées à la prise en charge d'enfants/de jeunes présentant un polyhandicap.

- 20 places pour enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle,
- 3 places pour enfants présentant un polyhandicap,
- 5 places pour enfants présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme
- Et 7 places d'UEMA (CF. *projet de service spécifique*)

A noter que suite à l'extension de places en mars 2021, l'ARS nous demande de développer au SESSAD un fonctionnement en file active, en partant du ratio suivant : « 1 place d'accompagnement par le SESSAD permet de suivre en moyenne 1,5 enfant par an », « Pour déterminer l'activité théorique, l'unité de mesure est le nombre de séances, soit 1 place = 2.5 séances par semaine ».

## LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

### DESCRIPTION DU PUBLIC ACCUEILLI

L'effectif d'accompagnement du SESSAD varie entre 35 et 40 jeunes accompagnés.

Trois types de profils y sont majoritaires :

**- La Déficience Intellectuelle (DI) ou Troubles du Développement Intellectuel (TDI)**

« Elle se caractérise par une capacité réduite à raisonner et à comprendre une information abstraite ou complexe, ce qui retentit fortement sur les apprentissages scolaires et limite les capacités d'adaptation dans la vie quotidienne [...] La DI peut être isolée mais elle est aussi très souvent intriquée à d'autres troubles du neurodéveloppement, dont l'autisme, des troubles moteurs ou sensoriels (audition, vision), des troubles graves du sommeil, de l'alimentation ou des pathologies médicales comme l'épilepsie ou des troubles psychopathologiques très variés<sup>1</sup> »

**- Les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** « Les critères diagnostiques actualisés par le DSM-5<sup>2</sup> sont définis dans deux dimensions symptomatiques qui sont :

- Les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés.

- Le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités.

Cette définition, dimensionnelle, est complétée par un niveau de sévérité selon le niveau de l'aide requise » (HAS, 2018 : 1).

**- Le Polyhandicap** « Le polyhandicap se définit comme un « handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation » » (ONISEP, 2021)

*Cette liste de profils est bien entendu non exhaustive. De par la singularité de chaque jeune, les troubles qui peuvent-être associés ou non, la prise en compte de la dimension individuelle et personnalisée dans la prise en charge du jeune est primordiale.*

**En quelques chiffres** (tableaux de bords ANAP 2018 données 2017 & 2021 données 2020)

Répartition par type de déficience observée (déficience principale)	Part en % au 31/12/2017	Part en % au 31/12/2020
Déficience intellectuelle	85.71	62.5
Autisme	14.29	37.5
Polyhandicap	0	0

Nous enregistrons également au SESSAD de plus en plus de demandes pour des enfants présentant un TSA ou des TSL (Troubles Spécifiques du Langage) sans déficience intellectuelle.

### EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

L'expression et la participation des jeunes et de leurs familles se fait à travers :

**- Les Enquêtes de Satisfaction** : réalisées une fois par an, elles permettent d'évaluer la satisfaction des jeunes et de leur famille quant à la prise en charge du SESSAD (accueil, locaux, fonctionnement...)

<sup>1</sup> DES PORTES V, HERON D (2020), *troubles du développement intellectuel*, Contraste, 51, p 91

<sup>2</sup> Le DSM-5 est la cinquième et dernière édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (en anglais *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*) de l'Association Américaine de Psychiatrie.

**-Co-construction du Projet personnalisé** : expression/écoute des souhaits/attentes des enfants et familles dès qu'ils le souhaitent et notamment lors de la construction et mise en œuvre du projet de l'enfant.

## **PLACE DE L'ENTOURAGE**

Comme nous le verrons dans la partie suivante, **l'entourage et la famille ont une place essentielle** dans l'accompagnement de l'enfant et du jeune par le SESSAD.

### **La communication se fait de manière formelle et informelle :**

- entre le professionnel et les familles/aidants via un appel téléphonique, un échange de mail et/ou de sms.
- lors de rendez-vous dans les locaux du SESSAD, en Visite à Domicile ou par téléphone, à la demande des familles ou des professionnels
- au besoin avec la Directrice et/ou la Cheffe de service

### **Les parents sont invités :**

- Aux réunions/rencontres qui concernent leur enfant (projet personnalisé, rencontre avec le médecin pédiatre ...)
- Aux temps forts de la vie de l'Association (Fête de Noël, Fête du solstice d'été, Journée portes ouvertes,...)
- Aux soirées « groupe de parole » dédiées aux familles/aidants du secteur enfant
- Aux conférences (qui peuvent être organisées de manière transversale avec les autres services/établissements de l'Association)
- Aux temps d'échange, formations proposés par les partenaires (CRA, Maison de la famille...)

## L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAPHIN PH

Nous présentons dans ce chapitre les besoins du public que nous accueillons exprimés selon la nomenclature SERAPHIN-PH.

SERAPHIN-PH propose une nomenclature et une classification par catégorie de besoins/ de prestations. La numérotation de ces catégories est respectée ci-dessous. Trois catégories de besoins y sont présentées puis précisés.

*Le tableau ci-dessous a été rempli avec la participation de l'équipe du SESSAD, il consigne leurs observations sur les besoins identifiés chez le public accompagné au 31/12/2022. Ces données sont bien entendu évolutives.*

### BESOIN EN MATIERE DE SANTE SOMATIQUE

	Nomenclature Serafin PH Besoin en lien avec	Besoins en matière de Santé Somatique au sein de l'ESMS
111	Besoins en matière de santé somatique ou psychique	
1111	Fonctions cognitives, psychiques (comportement) et du système nerveux	Equilibrer son sommeil
1111		Se détendre, lâcher prise, se centrer sur soi même Être écouté Connaître l'origine, la nature des difficultés (diagnostics) Trouver un équilibre psychique
1112	Fonctions sensorielles	Prise en compte des particularités sensorielles dans l'accompagnement global (Famille, école, ESMS...)
1113	Douleur	Evaluer la douleur (notamment pour les plus jeunes et non verbaux)
1114	Voix, parole, appareil bucco-dentaire	Soins et veille dentaire (dentiste, orthodontiste)
1115	Fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	Non concerné à ce jour
1116	Fonction digestive, métabolique et endocrinienne	Non concerné à ce jour
1117	Génito-urinaires, reproductives	Non concerné à ce jour
1118	Locomotrices	Diversifier les actions motrices
1119	Peau et structures associées	Non concerné à ce jour
11110	Entretenir et prendre soin de sa santé	Prendre soin de soi (hygiène) Prendre soin de soi (alimentation) Suivi médical régulier et adapté Suivi médical spécialisé

### BESOIN EN MATIERE D'AUTONOMIE

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière de Santé Somatique au sein de l'ESMS
121	Besoin en matière d'autonomie	
1211	L'entretien personnel	Se laver S'habiller/se déshabiller Se brosser les dents S'essuyer (WC) Manger de manière autonome
1212	Les relations et les interactions avec autrui	Communiquer Connaître les codes sociaux et règles de vie en collectivité

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière de Santé Somatique au sein de l'ESMS
121	Besoin en matière d'autonomie	
		Savoir solliciter Avoir un comportement adapté Savoir utiliser les modes de communication moderne (mails, sms ...) Développer une relation de confiance Développer les compétences relationnelles Se sentir valoriser, soutenu, encouragé, dans la relation avec autrui
1213	La mobilité	Se déplacer/marcher en autonomie
1214	La prise de décision adaptées et la sécurité	Être informé des risques liés à la prise de drogue et autres substances (tabac, alcool...) Être informé des risques liés aux écrans Être informé des risques liés aux réseaux sociaux Avoir connaissance des dangers du quotidien (route, cuisine...)

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière de Santé Somatique au sein de l'ESMS
13	<b>BESOIN POUR LA PARTICIPATION SOCIALE</b>	
13 131	Besoin pour la participation sociale Besoin pour accéder aux droits et à la citoyenneté	
1311	Besoin pour accéder aux droits et à la citoyenneté	Accéder aux services/structures de droit commun Être informé sur les droits liés à la citoyenneté Mieux comprendre le fonctionnement et procédures administratives Être acteur de son parcours
13 132	Besoin pour la participation sociale Besoin pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques	
1321	Besoin pour vivre dans un logement	Connaître les possibilités d'hébergement (Foyer, appartement, colocation...) Savoir rechercher un logement Disposer d'un logement adapté
1322	Besoin pour accomplir les activités domestiques	Savoir entretenir un logement Savoir gérer un budget
13 133	Besoin pour la participation sociale Besoin pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux	

## BESOIN POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

1331	Besoin en lien avec la vie sociale et étudiante	Être informé sur les filières existantes et possibilités de certifications Faire partie pleinement d'une classe, d'une école, d'un collège ... (inclusion)
1332	Besoin en lien avec le travail et l'emploi	Être informé sur les filières d'emploi, des possibilités sur le territoire en milieu protégé et ordinaire Être informé sur les <del>des</del> conditions d'emploi
1333	Besoins transversaux en matière d'apprentissages	Apprendre à lire, écrire, compter Connaitre/appliquer les codes scolaires attendus
1334	Besoin pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	Être informé sur les éléments concernant la vie affective et sexuelle (moyens de contraception, puberté, MST...) Être soutenu, épaulé par son entourage familial Soutien relatif à la parentalité Guidance parentale – soutien aux familles
1335	Besoin pour apprendre à être pair-aidant	
13	Besoin pour la participation sociale	
134	Besoin pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	
1341	Besoin pour participer à la vie sociale	Développer le lien avec ses pairs S'ouvrir culturellement Eveiller la curiosité Accéder aux structures de loisirs/périscolaires Trouver sa place parmi ses pairs Faire ses propres choix, prendre ses décisions (autodétermination)
1342	Besoin pour se déplacer avec un moyen de transport	Apprendre à se déplacer en autonomie (trajet arrêt de bus/maison, train,...) Accès à la prestation Taxi
13	Besoin pour la participation sociale	
135	Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	
1351	Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	Être informé sur la mise sous protection juridique

## LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

### La nature de l'offre de service

#### Accueil / Projet personnalisé / fin de prise en charge

La dimension familiale est essentielle dans l'action du service. La famille est l'interlocuteur privilégié de l'équipe et l'un des principaux acteurs du projet de l'enfant/du jeune.

Le SESSAD favorise et développe des temps d'échanges réguliers et de rencontres avec les parents en présence de l'enfant/du jeune, tout en respectant leur cheminement par rapport à la situation de handicap. Le projet personnalisé de l'enfant est co-construit avec le jeune, sa famille et le SESSAD.

La protocolisation des démarches d'admission, d'accueil, de suivi, de co-construction et mise en œuvre du projet personnalisé et la fin d'accompagnement, est développée dans le processus « accueil et coordination de parcours - ACP » et précisé dans le livret d'accueil.

Nous présentons dans ce chapitre les prestations de soins, d'autonomie et de participation sociale développées autour des personnes accueillies et en fonction de leurs besoins, décrits précédemment. Ces prestations sont présentées en respectant la nomenclature SERAPHIN-PH.

4 catégories de prestations sont présentes au sein de SERAPHIN-PH.

*Le tableau ci-dessous a été rempli avec la participation de l'équipe du SESSAD, il consigne leurs observations sur les prestations identifiées à destination du public accompagné au 31/12/2022. Ces données sont bien entendu évolutives.*

## PRESTATIONS EN MATIERE DE SOINS

	Nomenclature SERAPHIN	Prestations de soin et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES	
21 211	Prestations de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles Soins somatiques et psychiques	
2111	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Sensibilisation à l'hygiène (corporelle, dentaire) Sensibilisation à l'hygiène de vie (sommeil ...) Coordination de soins (gynéco, dermato, endocrino, emahop <sup>7</sup> , handident, diététicien...) Coordination de soins psychiques (pédopsychiatrie, psychiatre, hôpital de jour, psychologue scolaire) Consultation annuelle médecin pédiatre SESSAD Atelier de relaxation
2112	Soins techniques et de surveillance infirmières ou déléguées	Accompagnements médicaux (rdv médecins, spécialistes...) Habituation aux soins Utilisation grille d'évaluation de la douleur Application d'un protocole médical adapté (épilepsie, allergie)
2113	Prestation des psychologues	Evaluations – Bilans divers
		Psycho-éducation (accompagnement enft et famille/aidants)
		Séances d'accompagnement psychologique
2114	Prestation des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Non concerné
21 212	Prestations de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles Rééducation et réadaptation fonctionnelle	
2121	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs	Evaluations – bilans divers (psychomotricien, kiné, orthoptiste, orthophoniste, ergothérapeute)

	Nomenclature SERAPHIN	Prestations de soin et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES	
	en locomotion et avéjistes	Séances sport adapté Séances de rééducation (psychomotricité, ergothérapie, orthoptie, kiné)

## PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

	Nomenclature SERAPHIN	Prestations en matière d'autonomie et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE	
221	Prestations en matière d'autonomie	
2211	Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne	Séance de rééducation (psychomotricité, ergothérapie) Apprentissage des gestes de la vie quotidienne (accompagnement individuel et/ou collectif)
2212	Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui	Accompagnement à l'utilisation des moyens de communication moderne (mails, sms...) Mettre en place une approche positive avec autrui (cf RBPP – TDI p.17) Elaboration/mise en œuvre de supports de communications adaptés et alternatifs (pictogrammes, cahiers de communication...) Elaboration/mise en œuvre de supports d'aide à la planification Groupes d'habiletés sociales Psycho-éducation (accompagnement enfants et familles/aidants) Accompagnement à l'autodétermination
2213	Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Accompagnement à l'autodétermination Evaluation de la capacité de se déplacer à l'extérieur en sécurité (trottoir, passage piéton) Accompagnement selon évaluation précitée Sensibilisation aux dangers (domestiques, routiers)

## PRESTATIONS EN MATIERE DE PARTICIPATION SOCIALE

	Nomenclature SERAPHIN	Prestation en matière de participation sociale et accompagnement au sein de l'ESMS
--	-----------------------	---

23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
23	Prestations pour la participation sociale	
231	Accompagnement pour exercer ses droits	
2311	Accompagnement à l'expression du projet personnalisé (PP)	Co-construire son PP Rencontre/échange avec le coordinateur de parcours
2312	Accompagnement à l'exercice des droits et libertés	Information et sensibilisation aux droits, devoirs et aux libertés (droit de vote, droits et devoirs du citoyen) Disposer de documents explicatifs simplifiés pour une meilleure compréhension Accompagnement dans les démarches administratives des services et dispositifs de droit commun (CAF, MDPH, Mairie...)
23	Prestations pour la participation sociale	
232	Accompagnement au logement	
2321	Accompagnement pour vivre dans un logement	Accompagnement dans la recherche d'un logement Accompagnement dans la recherche de solutions pour permettre la vie en logement autonome (APL, PCH...) Accompagner dans les démarches d'adaptation du logement (le jeune et/ou sa famille) Evaluation et bilans divers Accompagner les familles dans l'aménagement du domicile (élaboration/mise en place d'outils facilitant la vie au domicile – expertise ergo, affichage pictos etc ...)
2322	Accompagnement pour accomplir les activités domestiques	Accompagnement vers l'autonomie dans la gestion d'un logement (courses, ménage...) Accompagnement dans la recherche de solutions pour permettre d'accomplir les activités domestiques (PCH, aide à domicile...) Coordination/lien avec les prestataires de service Evaluation et bilan divers
2331	Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Accompagnement vers les dispositifs d'information (filières existantes et possibilités de certifications) Accompagnement des enseignants/AESH/ATSEM dans la création/mise en place d'outils permettant des aménagements en milieu scolaire Soutien à l'inclusion scolaire Accompagnement dans les apprentissages scolaires (adaptation des outils, prêt de matériel adapté...) Participation à l'élaboration et mise en œuvre du projet de scolarisation de l'élève Sensibilisation des équipes éducatives à la pédagogie différenciée et individualisée Coordination avec l'enseignant référent handicap de secteur et autres partenaires scolaires (AESH, ATSEM)

	Nomenclature SERAPHIN	Prestation en matière de participation sociale et accompagnement au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
2332	Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	Accompagnement vers les dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, Missions locales...) Accompagnement vers les dispositifs du milieu protégé (ESAT, Entreprises adaptées) Préparer à l'employabilité (CV...) Accompagnement à la recherche de stage Accompagnement à la recherche de formation
2333	Accompagnement pour mener sa vie professionnelle	Coordination avec les lieux d'emploi (sensibiliser les professionnels aux particularités du jeune employé) Accompagnement au démarrage de l'emploi (immersion, adaptation) Elaboration de supports adaptés Aménagement du poste de travail Soutien à l'inclusion en milieu ordinaire
2334	Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées	Accompagnement à la transition milieu ordinaire – milieu protégé
2335	Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Sensibiliser/accompagner/guider dans les questions liées à la parentalité (atelier collectif, échanges individuels) Coordination avec les partenaires spécialisés sur la question (PMI, sage femme, planning familial) Accompagner/soutenir les familles-aidants (café parents – programme de formation) Atelier vie affective, intime et sexuelle
2336	Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	Accompagnement en binôme pour favoriser la pair-aidance
23 234	Prestations pour la participation sociale Accompagnement au logement	
2341	Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage	Accompagnement à domicile et sur tous les lieux de vie de l'utilisateur
2342	Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Accompagnement des enfants et familles à l'inclusion dans les centres de loisirs, périscolaires du secteur Accompagnements des équipes périscolaire et de loisirs à l'accueil (sensibilisation, création/mise en œuvre d'outils)
2343	Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Accompagnement/guidance dans la prise des transports (train, bus...) Sensibilisation à la sécurité routière Accompagnement à la recherche/inscription à une auto-école (permis de conduire, permis AM) Adaptation des supports d'apprentissage & de la pédagogie
23 235	Prestations pour la participation sociale Accompagnement en matière de ressources et d'auto-gestion	
2351	Accompagnements pour l'ouverture des droits	Accompagnement dans les démarches et mise en relation avec les dispositifs de droit commun

	Nomenclature SERAPHIN	Prestation en matière de participation sociale et accompagnement au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
2352	Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	Accompagnement individuel à la gestion de l'argent Coordination avec les responsables légaux/tuteurs/curateurs
2353	Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	Etre accompagné vers la mise sous protection juridique

## PRESTATION DE COORDINATION RENFORCEE POUR LA COHERENCE DU PARCOURS (2.4 & 2.4.1)

En raison de la diversité des besoins des enfants accompagnés, le SESSAD s'entoure d'acteurs du territoire pour y donner une réponse adaptée. Certaines situations complexes nécessitent une prestation de coordination renforcée afin de construire le projet le plus adapté aux besoins de l'enfant et projet de vie des familles/aidants.

Cette coordination s'applique lorsqu'il s'agit de coordonner les actions de plusieurs acteurs (école, ESMS, périscolaire, pédopsychiatrie, rééducateurs...) autour d'un même accompagnement. Cette prestation est essentiellement effectuée par les coordinateurs de parcours.

## PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS

	Nomenclature Seraphin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
31	FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER		
31	Fonctions Gérer,		
311	Manager, Coopérer Gestion des Ressources Humaines		
3111	Pilotage et direction	Fonction de direction et d'encadrement. Réunions bimensuelles du CODIR	Direction SESSAD Direction générale
3112	Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social	Fonction de gestion des ressources humaines Plan de développement de compétences annuel Soutien de la formation des professionnels Entretiens individuels et professionnels Réunions bimensuelles du CSE	Service RH APHVN Direction générale Direction SESSAD

	<b>Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support</b>	<b>Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS</b>	<b>Professionnels impliqués</b>
31 312	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable		
3121	Gestion budgétaire, financière et comptable	Gestion budgétaire, comptable et financière, ainsi que les fonctions achats	Comptabilité APHVN
3122	Gestion administrative	Fonctions variées de la gestion administrative de l'établissement	Direction SESSAD
31 313	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Information et communication		
3131	Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2	Gestion de la démarche continue de la qualité selon la certification ISO 9001 version 2015 Tableaux de bord ANAP Rapports d'activités annuels + rapports d'activité harmonisés	Direction SESSAD CODIR APHVN
3132	Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données, GED	Dossier unique de l'utilisateur Schéma directeur informatique Sous-traitance des réseaux, sécurités informatiques et achat matériel informatique Gestion globale du système d'information	DG RT DPO
31 314	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Qualité et Sécurité		
3141	Démarche d'amélioration continue de la qualité	Réunions AME bimensuelles : Démarche qualité selon certification ISO 9001 version 2015 Démarche évaluation externe Audits système annuels Construction d'outils	Comité de Direction de l'APHVN
3142	Analyse des pratiques, espaces ressources et soutien aux personnels	Réunions de service hebdomadaires : prestation permettant l'analyse des situations, soutenant les professionnels, la réflexion éthique et le soutien aux situations quotidiennes rencontrées dans l'accompagnement des jeunes. Groupe d'Analyse des Pratiques dont bénéficient les professionnels volontaires 3x dans l'année	Tous les professionnels SESSAD
3143	Supervision	Non concerné à ce jour	

	<b>Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support</b>	<b>Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS</b>	<b>Professionnels impliqués</b>
31 315	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Relations avec le territoire		
3151	Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun	Travail en partenariat Ligne de conduite : ne pas se substituer au droit commun mais travailler en lien avec les différents intervenants. Conventions passées avec les intervenants externes/les partenaires	CP et direction SESSAD
3152	Appui-ressource et partenariats institutionnels	Formation – sensibilisation- guidance Convention avec les partenaires institutionnels	Professionnels SESSAD Direction et DG
31 316	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Transports liés à gérer, manager, coopérer		
32	<b>FONCTIONS LOGISTIQUES</b>		
32 321	Fonction Logistique Locaux et autres ressources pour accueillir		
3211	Locaux et autres ressources pour héberger	Non concerné	Tous les professionnels SESSAD
3212	Locaux et autres ressources pour accueillir le jour	Mutualisation des locaux avec le CAMSP APHVN Mise à disposition de bureaux, d'une cuisine/salle de pause, d'une salle d'attente (propriétaire locaux = Diaconat de Mulhouse)	Assistantes administratives (CAMSP/SESSAD), Direction SESSAD Direction CAMSP Professionnels du CAMSP
3213	Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Mise à disposition d'un bureau médical, de bureaux « psychologue », d'une salle de motricité	Médecin pédiatre (SESSAD), Médecin neuro-pédiatre (CAMSP) psychologues, psychomotricien, kiné CAMSP

<b>Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support</b>		<b>Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS</b>	<b>Professionnels impliqués</b>
3214	Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer	Mise à disposition d'une salle de réunion	Direction SESSAD Professionnels SESSAD et CAMSP
		Entretien des locaux (ménage) assuré au quotidien	1 ASI (agent rattaché aux ressources techniques APHVN)
3215	Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	Entretien des espaces extérieurs assuré par le propriétaire des lieux	Coordination assurée par le service des ressources techniques APHVN
		Maintenance ascenseur	avec les services techniques du Diaconat de Mulhouse si besoin
		Maintenance/contrôle annuels extincteurs	
		Maintenance informatique	
		Contrôles annuels Système Incendie et Electrique	
32	Fonction Logistique		
322	Fournir des repas		
3221	Fournir des repas	Non concerné	
32	Fonction Logistique		
323	Entretenir le linge		
3231	Entretenir le linge	Non concerné	
32	Fonction Logistique		
324	Transports liés au projet individuel		
3241	Transports liés à accueillir (domicile-structure)	Non concerné	
3242	Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Non concerné à ce jour	
3243	Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	Transport interne	Tous les professionnels SESSAD
3244	Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge	Non concerné	

## MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DU SESSAD

Le SESSAD propose des accompagnements individuels et/ou collectifs. Ces derniers sont définis à partir des besoins de l'enfant/du jeune et sont déclinés dans son projet personnalisé.

L'accompagnement proposé par l'équipe pluridisciplinaire peut revêtir plusieurs aspects :

- Les interventions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et paramédicales se font dans les lieux de vie habituels de l'enfant/du jeune. L'école (maternelle, élémentaire, collège, lycée...), les centres de formation, les lieux d'accueils périscolaires, le domicile de l'enfant/ du jeune, les ludothèques et bibliothèques, les associations sportives et de loisirs, les entreprises, ... sont les lieux d'intervention privilégiés des prises en charge par le SESSAD.
- Une partie de l'accompagnement peut se dérouler dans les locaux du service.
- Si une orientation en établissement spécialisé est envisagée, le travail avec la structure d'accueil est formalisé et organisé en amont et un accompagnement vers ce nouvel établissement/service est proposé à la famille.

Les modalités d'accompagnement précitées sont non exhaustives. En effet, elles varient en fonction des besoins de chaque jeune et de son projet personnalisé. Les modalités d'accompagnement sont régulièrement réévaluées par l'équipe du SESSAD.

## ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE

Un objectif permanent de l'accompagnement par le SESSAD est de mettre en place les conditions d'acquisition et de développement des capacités cognitives et motrices, de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant/du jeune.

### Quelques champs d'intervention du SESSAD :

- Soutien au développement des potentialités cognitives, affectives et corporelles de l'enfant ou de l'adolescent
  - Observation et évaluation des besoins de l'enfant, du jeune
  - Développement des compétences cognitives
  - Eveil et stimulation des fonctions psychomotrices
  - Développement de la communication, des interactions et habiletés sociales
  - Soutien au développement de la personnalité
- Suivi médical, coordination et mise en oeuvre des actions de rééducations
  - Orientation vers des centres référents et démarches de diagnostics
- Soutien à l'acquisition de repères par rapport à la vie quotidienne, sociale et culturelle
  - Apprentissage de l'autonomie au quotidien dans le cadre de vie de l'enfant, du jeune
- Soutien à l'inclusion scolaire et insertion préprofessionnelle
  - Accompagnement et soutien de l'enfant dans son milieu scolaire
  - Accompagnement et soutien du jeune dans son projet scolaire et de formation préprofessionnelle et professionnelle
  - Mise en relation vers les services adaptés du droit commun
- Soutien aux familles
  - Soutien et échanges avec la famille au sujet de la situation de l'enfant ou du jeune
  - Echanges sur les questions éducatives, sur le quotidien et sur les perspectives à court et à long terme
  - Eclairage sur le handicap

### 1) Organisation et fonctionnement de la Plateforme Autisme (mutualisée avec l'IME APHVN et Diemeringen)

Le dispositif de la plateforme autisme fait partie intégrante du SESSAD et l'IME de l'APHVN. Il permet d'accompagner de façon personnalisée les jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme. L'équipe utilise les outils recommandés par la HAS en matière de prise en charge des enfants avec autisme (Recommandations de Bonnes

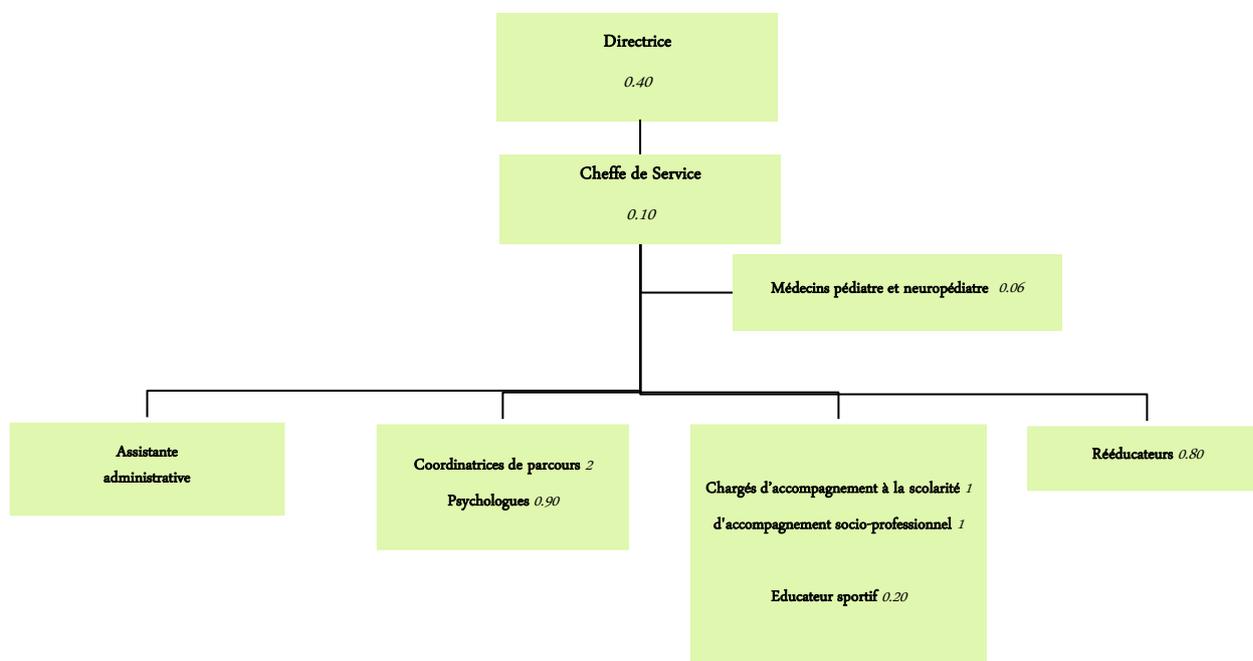
Pratiques Professionnelle, formations spécifiques). Selon la situation de l'enfant ou du jeune, en plus des professionnels qui gravitent autour de lui (éducateurs référents, enseignants, partenaires...)

Les missions sont les suivantes :

- Permettre un accompagnement personnalisé en suivant les besoins et la singularité du jeune (approfondissement du diagnostic, rééducation...) avec une attention particulière portée au développement de la communication.
- Favoriser son maintien en milieu scolaire traditionnel lorsque cela est possible, son inclusion dans la vie sociale ainsi que l'inclusion dans un établissement spécialisé, si nécessaire.
- Prévenir et gérer les situations de crise et les comportements-problèmes.
- Coordonner les soins et l'accompagnement éducatif et thérapeutique dans une volonté de partenariat avec les établissements et professionnels du secteur sanitaire, social, médico-social et l'Education Nationale.
- Soutenir l'accompagnement des familles (guidance parentale, sensibilisation, formation...)
- Permet une fluidité du parcours de l'enfant entre les services (SESSAD-IME)

## 2) Organigramme de l'Etablissement

L'équipe du SESSAD est composée de **12 professionnels** pour **6.46 ETP**. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire (professionnels éducatifs, pédagogiques, rééducatifs, thérapeutiques, médicaux et administratifs).



## LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

### 1) L'équipe

#### • Une Directrice

Elle dirige les équipes de l'IME, du SESSAD, de la plateforme autisme (PFA) et de l'UEMA. Elle est responsable de la mise en œuvre du projet de service et veille à son actualisation régulière dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Elle est le garant de la bientraitance dans le service. Elle valide les admissions et les sorties. Elle anime et coordonne les équipes et veille à la cohérence des actions et des projets concernant l'enfant.

#### • Une Cheffe de Service

Elle anime et coordonne l'équipe du SESSAD et veille à la cohérence de l'action et des projets

concernant les personnes accueillies. Elle est en lien autant que nécessaire avec les familles/aidants. Elle anime le réseau des partenaires du SESSAD. Elle veille à la sécurité des locaux et la bonne gestion opérationnelle de la structure.

- **Un Médecin neuropédiatre et un médecin pédiatre**

Ils veillent à la cohérence de l'action médicale/paramédicale et valident d'un point de vue médical le projet de soin et d'accompagnement du jeune. Ils reçoivent les familles et le jeune en consultation et évaluent le développement global de l'enfant et les besoins en soins. Ils ont également un rôle d'information des familles et assurent un lien avec les partenaires médicaux.

- **Une Assistante Administrative**

Elle assiste la Cheffe de Service et la Directrice dans les tâches administratives.

- **Des Coordinateurs/trices de Parcours**

Ce professionnel est la personne référente qui suit la partie administrative, oriente vers les partenaires sociaux, centralise les informations et coordonne les suivis avec les partenaires extérieurs et intérieurs. Il est l'interlocuteur privilégié des familles/aidants pour toute demande et/ou question concernant le parcours et projet personnalisé des enfants/adolescents/jeune adulte.

- **Un Ergothérapeute**

Par le biais d'activités ludiques et adaptées, l'ergothérapeute tend à :

- permettre à l'enfant d'être autonome en classe (prise de note manuscrite ou informatique, organisation, rangements etc.)

- améliorer la motricité fine, les coordinations

- proposer les adaptations, moyens et stratégies de compensation pertinentes

Son action vise ainsi à favoriser l'autonomie et l'indépendance du jeune au quotidien (école, domicile, lors des loisirs etc.)

- **Les rééducateurs (Psychomotricien, Kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste...)**

Ils effectuent des bilans et mettent en place des actions de rééducation en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Le SESSAD peut conventionner avec certains professionnels libéraux pour une rééducation optimum des jeunes accompagnés. Ce conventionnement se fait suite à la prescription de séances de rééducation par le médecin neuropédiatre.

- **Une Chargée d'accompagnement à la scolarité**

Cette éducatrice est la personne ressource qui suit les relations scolaires et périscolaires avec les équipes éducatives. Elle médiatise les relations de l'enfant avec son environnement scolaire et facilite la triangulation enfant/famille-école-SESSAD. Elle mène des activités qui participent au soutien des apprentissages et aux habiletés sociales. Elle participe aux réunions de Suivi de la Scolarisation (ESS). Elle est attentive à privilégier le bien-être de l'enfant et du jeune dans sa vie d'élève. Il soutient son autonomie face aux apprentissages pour favoriser sa scolarité et sa vie future de jeune adulte.

- **Une chargée d'accompagnement socio-professionnel**

Cette éducatrice a pour mission d'accompagner les adolescents/jeunes adultes dans leur parcours de formation professionnelle, mais également dans leur projet de vie et accès à l'autonomie. Elle fait le lien entre : le jeune, sa famille, les équipes éducatives (lorsque le jeune est scolarisé) et les dispositifs d'insertion professionnelle et/ou les entreprises.

Elle est attentive à privilégier le bien-être du jeune dans sa vie d'élève, d'étudiant, professionnelle.

- **Les Psychologues**

Elles sont chargées d'évaluer les difficultés et les potentialités des enfants et de les soutenir ainsi que leurs familles/aidants. Elles peuvent rencontrer les jeunes individuellement ou animer des groupes de parole. Selon les besoins, elles assurent une fonction ressource auprès des partenaires internes et externes : psychologues, psychiatres, médecin, enseignants, AESH ...

- **Un Educateur sportif**

Il propose des activités sportives collectives, adaptées aux besoins des jeunes. Ces activités ont pour but de se découvrir, de s'investir, de partager et de collaborer.

Le SESSAD peut conventionner avec certains professionnels libéraux pour une rééducation optimum des jeunes accompagnés. Ce conventionnement se fait suite à la prescription de séances de rééducation par le médecin neuropédiatre.

L'ensemble des professionnels de l'APHVN bénéficie de formations tout au long de l'année. Il peut s'agir de formations individuelles et/ou collectives. Les thématiques tiennent compte des souhaits des professionnels et des besoins identifiés par la Direction.  
Chaque année l'APHVN publie un plan de formation.

## 2) Communication et travail collectif

La démarche pluridisciplinaire s'inscrit dans une construction partagée et continue, support du travail en équipe. C'est une base pour la qualité des prestations. Elle se réalise à partir de plusieurs axes qui prennent en compte une pratique collective construite avec le temps.

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets collectifs et individuels sont favorisées par des temps de réunions hebdomadaires.

Le travail s'organise selon un rythme établi sur un calendrier fixe.

### - La réunion d'équipe :

Chaque mardi matin, tous les professionnels se retrouvent pour un temps de réunion commun de 1 heure. Réunion placées sous le pilotage de la Cheffe de Service et/ou de la Directrice.

Ces réunions ont pour principaux objectifs :

- la communication des informations relevant de l'organisation de la structure
- le rappel ou l'affirmation de certaines règles de fonctionnement
- la réflexion/coordination de projets et actions
- l'élaboration de pistes de travail/réflexion notamment autour de l'exposé de situation d'un jeune par l'un des professionnels
- le partage et la confrontation de points de vue sur les approches éducatives, pédagogiques, thérapeutiques
- la régulation
- la création et l'entretien d'une dynamique d'équipe

### - Les réunions d'évaluation et de projets personnalisés

Le mardi matin, est consacré à l'élaboration du projet personnalisé des jeunes (selon calendrier). L'ensemble des professionnels intervenant dans l'accompagnement de ces jeunes y sont conviés, ainsi que les familles et les éventuels partenaires extérieurs (Education Nationale, services de psychiatrie, service de protection de l'enfance...)

Le mardi matin, peut aussi être consacré au bilan intermédiaire (6 mois) du projet personnalisé de l'enfant (selon calendrier). Dans ce cas, il s'agit pour l'équipe de faire un point sur ce qui a été mis en œuvre jusque-là et/ou reste à faire.

A noter que si besoin, afin de mieux accompagner les jeunes du SESSAD, ponctuellement les professionnels n'hésitent pas à solliciter pour conseils/avis/bilan d'autres professionnels de l'APHVN. La mutualisation des compétences, rendue possible au sein de l'APHVN, est une réelle plus-value dans l'accompagnement des usagers.

## L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE

### Description du site et Secteur d'intervention

Le SESSAD propose une offre de service du lundi au vendredi, dont une partie des vacances scolaires.

Le SESSAD est un service agissant à proximité du lieu de domiciliation du jeune, afin de soutenir et favoriser son inclusion dans son environnement.

Le service mutualise ses locaux avec le CAMSP. Ceux-ci sont situés sur le site du NEUENBERG – 38 rue du Pasteur Herrmann à INGWILLER - dans un bâtiment qui héberge l'Institut de Formation des Aides Soignants (IFAS), le Centre de Périnatalité et la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Le SESSAD bénéficie d'un espace situé au deuxième étage du bâtiment, avec ascenseur. Il comprend des pièces dédiées au travail administratif et aux prises en charge.

Le territoire couvert par le service est d'une vingtaine de kilomètres autour d'INGWILLER.

## Partenariats

Le SESSAD s'inscrit dans le maillage de son territoire. Pour permettre des accompagnements complets et réussis, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire a créé et entretient un réseau important de partenaires dans les différents domaines :

- *social*
- *socio-culturel*
- *scolaire*
- *médical*
- *préprofessionnel et professionnel*
- *de l'accompagnement dans son projet de vie*
- *de l'accompagnement lié à la notion de parcours au sein de l'association*



Les professionnels du SESSAD travaillent en **partenariat étroit** avec :

- **Les établissements, services de l'Education Nationale et de la formation**

Le SESSAD est en relation avec les enseignants référents du territoire, ainsi qu'avec les établissements scolaires dont ils dépendent.

Des rencontres sont organisées régulièrement entre les professionnels du SESSAD, les enseignants et psychologues scolaires. Les professionnels du SESSAD interviennent dans les écoles et participent aux réunions d'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS).

Des rencontres d'information et de sensibilisation sont organisées chaque année auprès des enseignants du secteur. Ces échanges permettent d'organiser nos missions complémentaires auprès des jeunes.

Le service est également en lien avec les structures de la formation et de l'insertion professionnelle (Missions locales, CAP Emploi...)

- **Les établissements médico-sociaux de l'APH des Vosges du Nord et hors association**

Lorsqu'une orientation est décidée, le service assure un relais vers les structures médico-sociales. Il organise des réunions en amont ou en aval selon qu'il prend ou passe le relais.

- **Les dispositifs médicaux et paramédicaux**

Le service peut orienter les parents vers des médecins et des services hospitaliers adaptés, ainsi que vers des centres de références (par exemple : autisme ou troubles des apprentissages). Un partenariat, sous forme de convention et d'échanges directs, est établi avec les professionnels libéraux intervenant sur le secteur et à proximité du domicile des enfants suivis (médecins, infirmiers, rééducateurs).

- **Les partenaires sociaux**

Des concertations sont organisées avec les services de la protection de l'enfance pour délimiter les actions de chacun et assurer une cohérence au suivi de l'enfant/du jeune et à sa famille.

- **Les partenaires socioculturels**

Des accompagnements dans les activités de socialisation peuvent être menés au sein des structures de la culture et des loisirs. Le service peut entretenir des relations partenariales avec les centres périscolaires et socioculturels des secteurs géographiques des enfants accueillis.

- **La MDPH & L'Agence Régionale de Santé (ARS)**

Ce partenariat existe depuis plusieurs années au sein de l'APHVN. Les contacts sont réguliers, par téléphone, mail et en présentiel lors de réunions diverses.

De manière générale, les partenaires extérieurs tels SPE, partenaires du soin, psychologues scolaires..., en accord avec les familles, sont conviés aux réunions de suivi du jeune et participent à la co-construction et la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Au-delà de ces réunions organisées, les échanges partenariaux sont réguliers.

## LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention qui fondent l'organisation du SESSAD sont **le respect de la singularité de chaque jeune et l'adaptation de son accompagnement dans une démarche bienveillante.**

Lors de nos réunions de service, échanges, nous nous réinterrogeons de façon continue pour permettre un accompagnement personnalisé, de qualité, au plus près des attentes des familles et des besoins de chaque jeune.

Dans cet accompagnement, nous nous situons au cœur de la recommandation suivante :

*« Aider les parents à coordonner les interventions autour de leur enfant et les soutenir dans leurs responsabilités parentales, sans se substituer à eux, mais au contraire en reconnaissant et en mobilisant leurs compétences et leur expertise en complémentarité de celles des professionnels ». (source RBPP sur l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD, HAS)*

Pour ce faire, nous nous repons sur **les principes suivants** :

- Nous accordons lors de nos réunions de service hebdomadaire une place importante à l'échange pluri-professionnel au sujet des situations des jeunes.
- Une valeur forte est donnée au projet personnalisé du jeune et à sa co-construction avec la famille. Il est notre guide de travail.
- L'action du SESSAD est adaptée au cheminement des parents quant à la prise de conscience des compétences et des difficultés de leur enfant.
- Les professionnels s'inscrivent dans une démarche de formation continue, et d'adaptation perpétuelle de leurs actions aux particularités des situations familiales (approche systémique, ouverture culturelle, sociale...)
- L'intervention à domicile se fait dans le plus grand respect de la temporalité de la famille, en respectant les conditions données par la famille ainsi que son accord.

L'accompagnement des enfants et des adolescents du SESSAD s'inscrit dans une **approche positive** au sens donné par la RBPP de la HAS du mois de juillet 2022 « *L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel* » :

*« L'approche positive est une manière d'aborder l'accompagnement d'une personne [...] Cette approche s'appuie sur des valeurs humaines comme la reconnaissance et la valorisation du point de vue de chacun, du potentiel et de la capacité, pour toute personne, à apprendre, à s'adapter, à évoluer et à se développer tout au long de la vie. Elle reconnaît l'impact de facteurs environnementaux sur la trajectoire et le développement de la personne, en interaction avec ses caractéristiques individuelles.*

*C'est une approche qui s'applique dans toutes les dimensions de l'accompagnement : posture, évaluation, définition d'un projet individuel d'accompagnement, accompagnement éducatif, etc. » volet 1 page 17*

## LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

### **Axe 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD**

*Action 1 : Créer un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)*

*Action 2 : Accompagner les équipes dans ces changements et techniciser l'accompagnement proposé aux usagers.*

*Action 3 : Informer les familles, les enfants sur l'évolution de l'accompagnement.*

*Action 4 : Déploiement de la nomenclature SERAPHIN PH au sein du dispositif.*

### **Axe 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés**

*Action 1 : Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires*

*Action 2 : Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle*

*Action 3 : Développer le partenariat avec les dispositifs de droit commun (loisirs, périscolaire, participation sociale)*

*Action 4 : Développer la mission « ressource » des professionnels de l'ESMS*

### **Axe 3 : Soutenir l'accès aux soins des jeunes accompagnés**

*Action 1 : faciliter l'accès aux soins*

*Action 2 : Développer le partenariat avec les acteurs/dispositifs de soin du territoire*

#### **AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD**

<b>ACTION 1</b>	<b>Créer un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Se conformer au cadre légal.</li><li>- Fluidifier les parcours des enfants accompagnés</li><li>- Mutualiser les moyens financiers, humains et logistiques IME/SESSAD</li></ul>
<b>Moyens :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Modification d'agrément</li><li>- Notification CDAPH unique</li><li>- Décloisonner le fonctionnement de chaque entité</li><li>- Benchmarking auprès de DAME existants</li><li>- Contractualisation de la transformation de l'offre dans le cadre du CPOM.</li></ul>
<b>Personne Référente</b>	Equipe de direction
<b>Date</b>	2027
<b>Indicateurs</b>	Passage effectif IME SESSAD en DAME
<b>Processus</b>	PR DIR

#### **AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD**

<b>ACTION 2</b>	<b>Accompagner les équipes dans ces changements et leur apporter les techniques nécessaires à l'accompagnement d'un public en constante évolution.</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soutenir l'adhésion des professionnels à la transformation de l'offre.</li><li>- Parfaire les connaissances et compétences des professionnels par l'acquisition de méthodes d'accompagnement au plus près des besoins des enfants (outils éducatifs, méthodes...)</li></ul>
<b>Moyens :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Coaching individuel et/ou collectif (2022-2023)</li><li>- Co-construction de la réorganisation du fonctionnement IME (mars 2022)</li><li>- Information des professionnels sur l'évolution du cadre légal.</li><li>- Retour d'expérience sur un fonctionnement DAME en Eure-et-Loir.</li><li>- Formations ciblées des professionnels, adaptées à l'évolution du public accompagné.</li><li>- Supervision et Groupes d'Analyse des Pratiques.</li></ul>

<b>Personne Référente</b>	Equipe de direction
<b>Date</b>	2027
<b>Indicateurs</b>	Taux de rotation des professionnels Respect du plan de développement des compétences annuel Nombre de participants volontaires aux coachings Nombre de GAP et de séances de supervision
<b>Processus</b>	PR RH

### AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD

#### ACTION 3

#### **Informers les familles, les enfants sur l'évolution du cadre légal et de l'accompagnement.**

#### **Objectifs**

- Soutenir la demande des familles qui souhaitent que leur enfant poursuive sa scolarité en milieu ordinaire.
- Trouver des solutions de répit pour les familles et d'accès aux loisirs pour les enfants dans le « milieu ordinaire ».
- Intégrer davantage les parents/aidants en tant que partenaires privilégiés dans l'accompagnement de leurs enfants.

#### **Moyens :**

- Informer les familles/ les enfants sur leurs droits, sur l'évolution du cadre légal.
- Orienter les familles vers des réponses de proximité aux besoins exprimés (par exemple : école, centre de loisirs et/ou club sportif du secteur d'habitation).
- Développer le principe d'autodétermination dans l'accompagnement.
- Développer la notion de pair-aidants dans l'accompagnement.
- Solliciter les parents/aidants et le jeune dans la réflexion autour de l'accompagnement.

#### **Personne Référente**

Equipe de direction, Coordinateurs de Parcours, Equipe éducative et thérapeutique.

#### **Date**

2027

#### **Indicateurs**

100% des familles disent avoir suffisamment d'informations sur leurs droits (*source : enquêtes de satisfaction annuelles*)  
100% des jeunes/parents qui en font la demande bénéficient d'une réponse de proximité aux besoins exprimés (scolarité, accompagnement club de sport, accueil et loisirs avec ou sans hébergement...)

#### **Processus**

PR SOC – PR EDUC

## AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD

### ACTION 4

#### Déploiement de la nomenclature SERAPHIN PH au sein du dispositif.

#### Objectifs

- Répondre au plus près des besoins de chaque enfant et attentes des familles/aidants.
- Sortir de la tarification globale pour tendre vers une tarification plus précise (besoins -> prestation)
- Tendre vers un meilleur recueil des besoins des personnes accompagnées (besoins en matière de santé, d'autonomie et de participation sociale)

#### Moyens :

- S'approprier la nomenclature SERAPHIN PH
- Elaborer les projets personnalisés des enfants et adolescents accompagnés à partir de cette nomenclature (besoins exprimés -> prestations proposées)
- Mise en place d'un logiciel « dossier unique de l'utilisateur » au niveau associatif adapté à la logique SERAPHIN PH

#### Personne Référente

Equipe de direction, assistante de direction, coordinateurs de parcours, équipe éducative, pédagogique et thérapeutique

#### Date

2027

#### Indicateurs

Cotation effective des besoins et des prestations à partir de la nomenclature SERAPHIN PH.  
Les projets personnalisés des jeunes accompagnés reposent sur la nomenclature SERAPHIN PH.  
L'APHVN dispose d'un logiciel « dossier unique de l'utilisateur » adapté à la logique SERAPHIN PH.

#### Processus

PR ACP

## AXE 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

### ACTION 1

#### Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire valoir le droit d'accès aux enseignements dispensés dans les établissements scolaires.</li> <li>- Donner une réponse de proximité aux apprentissages / parcours de l'enfant.</li> <li>- Ne pas se substituer aux ressources existantes</li> <li>- Mieux répondre aux attentes des familles quant à l'augmentation du temps scolaire pour leurs enfants.</li> </ul>
<b>Moyens :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre des équipes pédagogiques du territoire.</li> <li>- Développer les projets communs et inclusifs.</li> <li>- Acter le partenariat via la signature de conventions.</li> </ul>
<b>Personne Référente</b>	Equipes éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.
<b>Date</b>	2027
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de conventions signées avec l'éducation nationale</p> <p>Nombre de projets communs/inclusifs réalisés</p> <p>Nombre d'actes (échanges, rencontres, interventions) pour la construction et mise en œuvre de l'inclusion</p>
<b>Processus</b>	PR EDUC

## AXE 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

### ACTION 2

#### Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle

#### Objectifs

- Faire valoir le droit d'accès aux enseignements dispensés dans les centres d'apprentissages et de formation.
- Ne pas se substituer aux ressources existantes
- Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel ordinaire et/ou protégé.
- Soutenir la poursuite du parcours professionnel du jeune accompagné dans ou hors association APHVN.

#### Moyens :

- Rencontre des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire.
- Proposer des stages dans le milieu ordinaire et/ou protégé.
- Accompagner l'accès à l'emploi en milieu ordinaire et/ou protégé.
- Acter le partenariat via la signature de conventions.

<b>Personne Référente</b>	Equipes éducatives, chargés d'insertion socio-professionnelle, rééducateurs et coordinateurs de parcours.
<b>Date</b>	2027
<b>Indicateurs</b>	Nombre de conventions signées avec les partenaires Nombre de stages proposés en milieu ordinaire et/ou protégé Nombre d'usagers accédant à un travail
<b>Processus</b>	PR EDUC – PR TRAD (transformation des ESAT)

## AXE 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

### ACTION 3

#### Développer le partenariat avec les dispositifs de droit commun (loisirs, périscolaire, participation sociale)

#### Objectifs

- Faire valoir le droit d'accès aux dispositifs d'accueil du droit commun.
- Ne pas se substituer aux ressources existantes
- Soutenir l'inclusion des enfants accompagnés dans les dispositifs de droit commun (périscolaires, centres de loisirs avec et sans hébergement, club sportifs et culturels...)
- Donner une réponse de proximité répondant aux attentes des familles.
- Répondre aux besoins de répit des familles/ aidants.

#### Moyens :

- Rencontres régulières des acteurs du territoire, travail en partenariat
- Se rapprocher du droit commun pour les pratiques sportives, artistiques ou le besoin de répit exprimé par les familles.
- Soutien des inclusions mises en œuvre, par l'équipe éducative.
- Acter le partenariat via la signature de conventions

#### Personne Référente

Equipes éducatives, thérapeutiques et coordinateurs de parcours.

#### Date

2027

#### Indicateurs

Nombre de conventions signées avec les partenaires  
Nombre d'actes (échanges, rencontres, interventions) pour la construction et mise en œuvre de l'inclusion  
Nombre d'enfants accompagnés bénéficiant de temps d'accueil périscolaire, de loisirs...

#### Processus

PR EDUC – PR SOC

## AXE 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

### ACTION 4

#### Développer la mission « ressource » des professionnels de l'ESMS

#### Objectifs

- Soutien de la scolarité en milieu ordinaire (tant sur le plan qualitatif que quantitatif)
- Partage de connaissances/ compétences entre les professionnels du médico-social et les professionnels du milieu ordinaire.
- Individualiser et personnaliser les accompagnements.
- Soutien aux familles et aidants.

#### Moyens :

- Ateliers de sensibilisation au handicap des équipes pédagogiques et éducatives.
- Création d'un poste d'enseignant ressource sur le territoire (intervention dans les écoles, soutien aux enseignants/ AESH, soutien à l'aménagement des programmes scolaires, possibilité de co-enseignement...)
- Rencontres et échanges avec les familles, aidants, fratries.
- Formations et informations aux familles/aidants

#### Personne Référente

Equipes éducatives, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.

#### Date

2027

#### Indicateurs

Nombre de formations proposées (partenaires, familles/ aidants)  
Nombre d'ateliers proposés (partenaires, familles/ aidants)  
Validation de la création du poste d'enseignant ressource par l'éducation nationale et selon, nombre d'interventions de l'enseignant ressource.

PR EDUC – PR SOC – PR SOI

#### Processus

## AXE 3 : Soutenir l'accès aux soins des jeunes accompagnés

### ACTION 1

#### Faciliter l'accès aux soins

#### Objectifs

- répondre de manière adaptée aux besoins de soin des enfants accompagnés

<b>Moyens :</b>	- habitude aux soins proposée dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant - coordination des soins assurée par le Médecin neuropédiatre du SESSAD
<b>Personne Référente</b>	Médecin neuropédiatre du SESSAD Equipes éducatives, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.
<b>Date</b>	2027
<b>Indicateurs</b>	Nombre de prestation prévention Objectifs figurant dans le Projet personnalisé de l'enfant si besoin
<b>Processus</b>	PR SOI

### AXE 3 : Soutenir l'accès aux soins des jeunes accompagnés

<b>ACTION 2</b>	<b>Développer le partenariat avec les acteurs/dispositifs de soin du territoire</b>
<b>Objectifs</b>	-Apporter une réponse de proximité aux familles/aidants -faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun du soin -éviter la rupture de parcours de l'enfant
<b>Moyens :</b>	- Rencontres régulières des acteurs du territoire, travail en partenariat - Proposer un projet innovant à l'ARS, concernant la création d'un poste de soignant mutualisé entre l'IME/SESSAD et la pédopsychiatrie
<b>Personne Référente</b>	Médecin pédiatre de l'IME & neuropédiatre du SESSAD Equipes éducatives, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.
<b>Date</b>	2027
<b>Indicateurs</b>	Nombre de conventions signées avec les partenaires Poste de soignant créé (Pédopsychiatrie/ESMS)
<b>Processus</b>	PR SOI